



portrait environnement

DU TERRITOIRE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
Pays de Blain Communauté (44)

2022 - 2023

➤ Un document cartographique pour une vision globale des enjeux environnementaux du territoire

Sommaire



03

03 - 04
05 - 06

Géographie administrative du territoire

Localisation de la communauté de communes en Pays de la Loire
Les communes

07

07 - 08
09 - 10
11 - 12

Géographie physique du territoire

Le relief et les zones de pente
La géologie
Les unités paysagères ligériennes

13

13 - 14
15 - 16
17 - 18
19 - 20
21 - 22
23 - 24
25 - 26

Milieux naturels

Les cours d'eau classés liste 1 et 2
L'état écologique des masses d'eau
Les zones humides
Les étangs
Les mares (< 500 m²)
Les boisements
Les haies

27

27 - 28
29 - 30
31 - 32

Aménagement du territoire

L'occupation et l'usage du sol
L'agriculture – le Registre Parcellaire Graphique (RPG)
La pollution lumineuse

33

33 - 34
35 - 36
37 - 40
41 - 44
45 - 48
49 - 52
53 - 56
57 - 58
59 - 60

Biodiversité

Les plantes à fleurs et fougères : nombre d'observations et d'espèces
Les observations remarquables et potentialités pour la flore
Les amphibiens
Les reptiles
Les oiseaux
Les mammifères
Les invertébrés
Les observations remarquables et potentialités pour les invertébrés
Le Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE)

61

61 - 62
63 - 64
65 - 66

Zonage nature

Les Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF)
Les Espaces Naturels Sensibles (ENS)
Les Zones Natura 2000

73

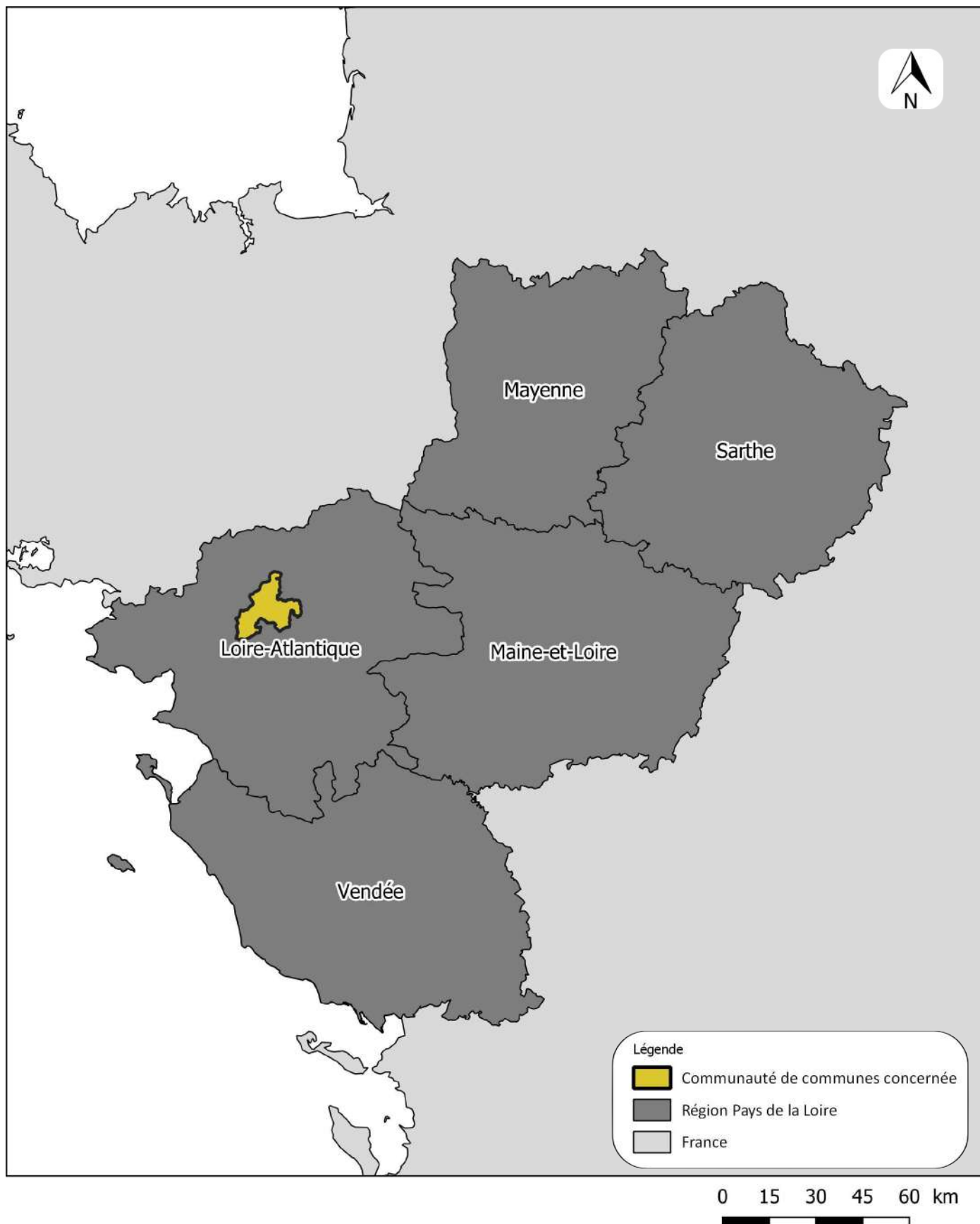
Synthèse des enjeux



Géographie administrative

DU TERRITOIRE

Localisation
de la communauté de communes
en Pays de la Loire





COMMUNAUTÉ DE COMMUNES Pays de Blain Communauté (44)

Pays de Blain Communauté est une Communauté de communes située au centre-nord de la Loire-Atlantique.

Le Communauté de communes est née en 2002 et regroupe **4 communes** depuis 2006. Elle a été rebaptisée « Pays de Blain Communauté » en 2022.

Par sa position géographique centrale, **au cœur du département**, elle se trouve à proximité de l'axe Nantes-Rennes et de manière plus secondaire, sur l'axe Châteaubriant-Saint-Nazaire.

Le territoire s'inscrit en limite nord-est de l'aire urbaine nantaise et y est inclus en totalité depuis 2004. La Communauté de communes du Pays de Blain (CCBC) est un territoire périurbain de la seconde couronne nantaise et bénéficie de l'influence de cette 4ème aire urbaine la plus dynamique de France.



L'ESSENTIEL

- Région des Pays de la Loire
- Département de la Loire-Atlantique
- Communauté de communes « Pays de Blain Communauté » (CCBC)



Commune de Blain – © Rémi Valais Production

Définition de l'aire urbaine :

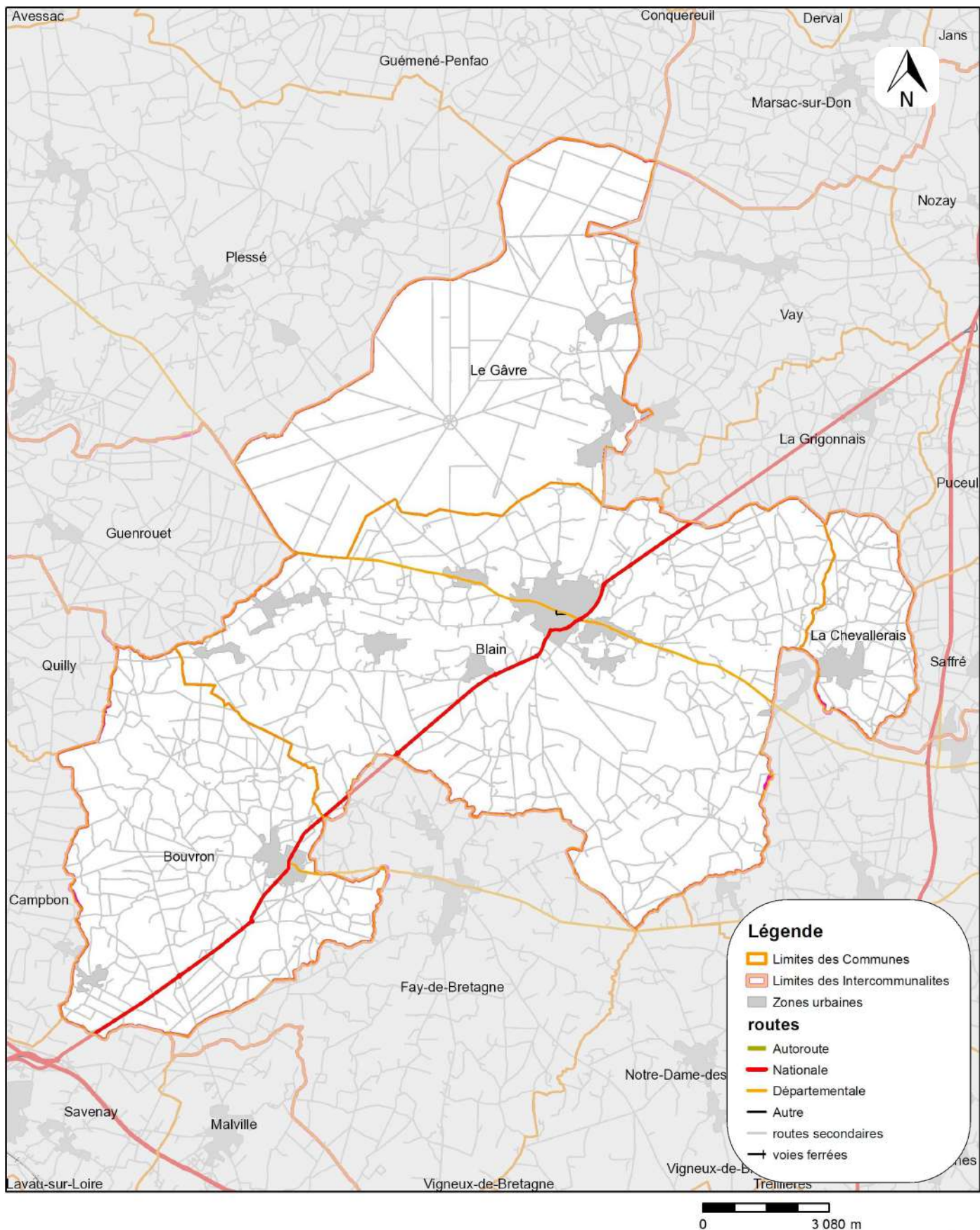
Un ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué par un pôle urbain de plus de 10 000 emplois, et par des communes dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle ou dans des communes attirées par celui-ci. (INSEE, 2010)

Géographie administrative

DU TERRITOIRE



Les communes





COMMUNAUTÉ DE COMMUNES Pays de Blain Communauté (44)

D'une **superficie de 214 km²**, la Communauté de communes Pays de Blain Communauté regroupe les 4 communes suivantes : Blain, Bouvron, La Chevallerais, Le Gâvre.

La CCBC compte **16 165 habitants** (INSEE, 2019), soit une densité de population moyenne de **74 habitants/km²**, contre 117 habitants/km² à l'échelle régionale (INSEE, 2018).

Blain est la commune la plus peuplée en nombre d'habitants, c'est également la commune ayant la plus grande superficie, elle concentre **60 % de la population de la Communauté de communes**.

Cependant, la commune la **plus densément peuplée** est **La Chevallerais**, c'est pourtant la plus petite commune du territoire en terme de superficie et de population.

Superficie, population et densité par communes (Source : INSEE 2019)

Classement par ordre d'importance : ■ 1 ■ 2 ■ 3

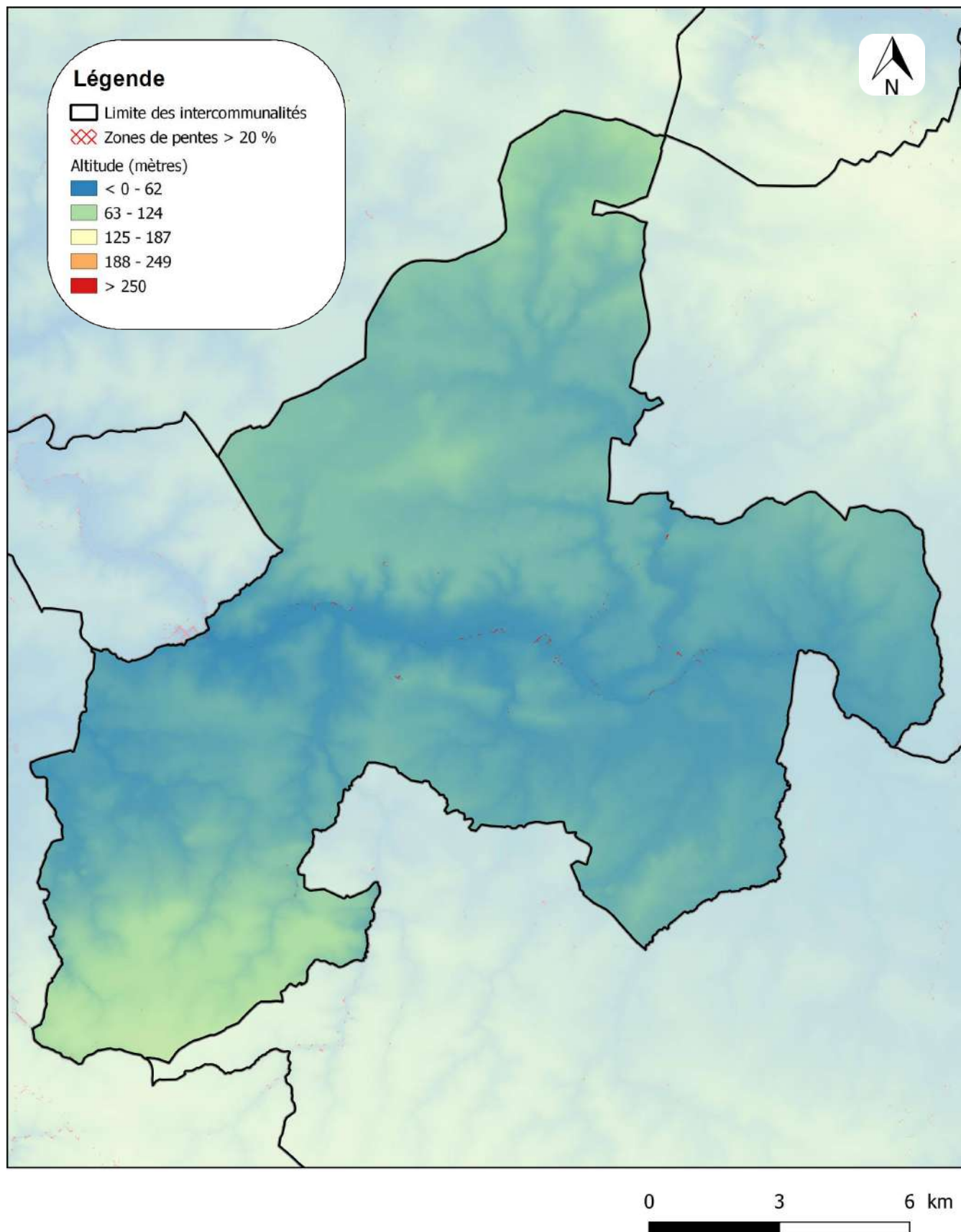
Commune	Superficie (ha)	Habitants	Densité (hab. / km ²)
Blain	10208	9687	94,9
Bouvron	4742	3141	66,2
La Chevallerais	1072	1556	145,1
Le Gâvre	5408	1781	32,9
CC du Pays de Blain	21431	16165	75,4

L'ESSENTIEL

- 4 communes - 214 km²
- 16 165 habitants en 2019
- 74 habitants/km² en moyenne



La Chevallerais – © Pays de Blain Communauté





COMMUNAUTÉ DE COMMUNES Pays de Blain Communauté (44)

Le Pays de Blain est majoritairement marqué par un **relief peu mouvementé**. La **vallée de l'Isac** constitue un caractère marquant du relief local. Cette vallée, partiellement aménagée avec le passage du **canal de Nantes à Brest** traverse la **CCBC** d'est en ouest.

Au sud du territoire, aux alentours de Bouvron, le relief laisse apparaître des coteaux, au nord, en direction du Gâvre on retrouve principalement des plateaux.

Les zones de pentes se situent essentiellement le long de la voie verte qui borde la rive nord du canal, ainsi que le long de la Nationale 171.

Le point culminant est le lieu dit « Les Brossais » situé à 78 m d'altitude, c'est un espace agricole en limite sud du territoire. Les points les plus bas, se situent au sein du fond de vallée de l'Isac.

L'ESSENTIEL

- Relief peu mouvementé
- Marqué par la vallée de l'Isac
- Composé de coteaux au sud et de plateaux au nord



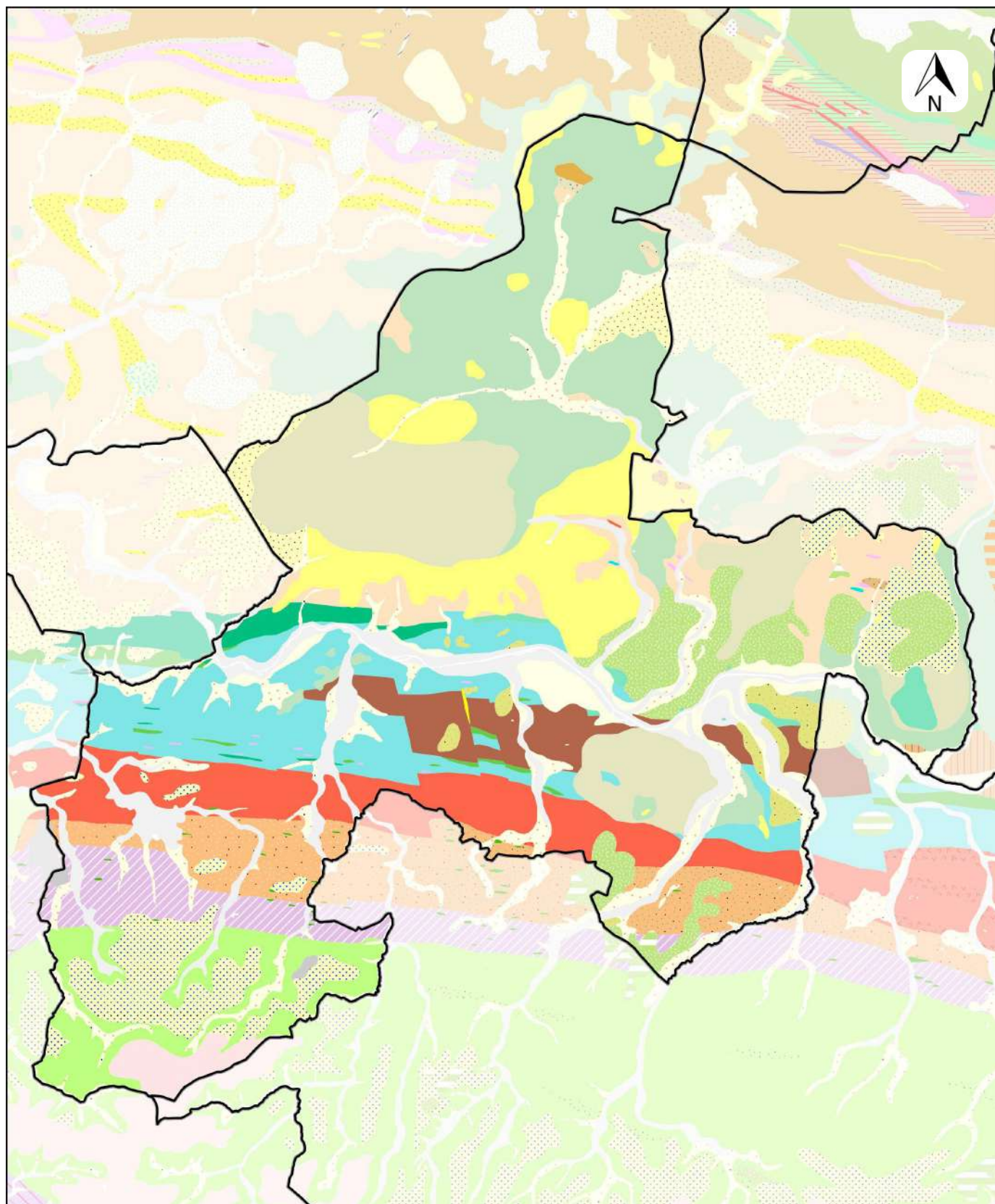
Port de Blain au bord de l'Isac et relief du Pays de Blain – © Rémi Valais Production

Les zones de pentes sont mises en évidence car elles sont souvent composées de milieux secs favorables à la biodiversité et où la gestion mécanique est souvent absente.

Géographie physique

DU TERRITOIRE

La géologie



* légende en annexe

0 3 6 km

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Pays de Blain Communauté (44)

La géologie du Pays de Blain est caractérisé par la **présence de zones d'accumulation détritiques** allant d'est en ouest. Ces débris sont issus de la plateforme armoricaine et s'y sont accumulés pendant le Plio-Quaternaire.

La CCBC est également marquée par la **présence de formations meubles** de limons, grès, gneiss, colluvions, etc. ces substrats facilement érodables sont **liés au réseau hydrographique du territoire**.

Le Pays de Blain compte également **quelques failles** au sein de son patrimoine géologique. C'est notamment le cas de Blain, situé sur une formation de grès, schistes, grès quartzites, micropoudingue et **marqué par une alternance de failles (NNO-SSE)**, perpendiculaires au Sillon de Bretagne.

La répartition des différents types de roche montre une **alternance de bandes** transversales principalement composées de **schistes, de gneiss, de grès, de sables et de limons** (PLUi, 2016).

La variété des roches qui composent le territoire est visible lorsqu'on observe l'architecture au sein des différentes communes, les matériaux utilisés diffèrent selon la géologie locale.

L'ESSENTIEL

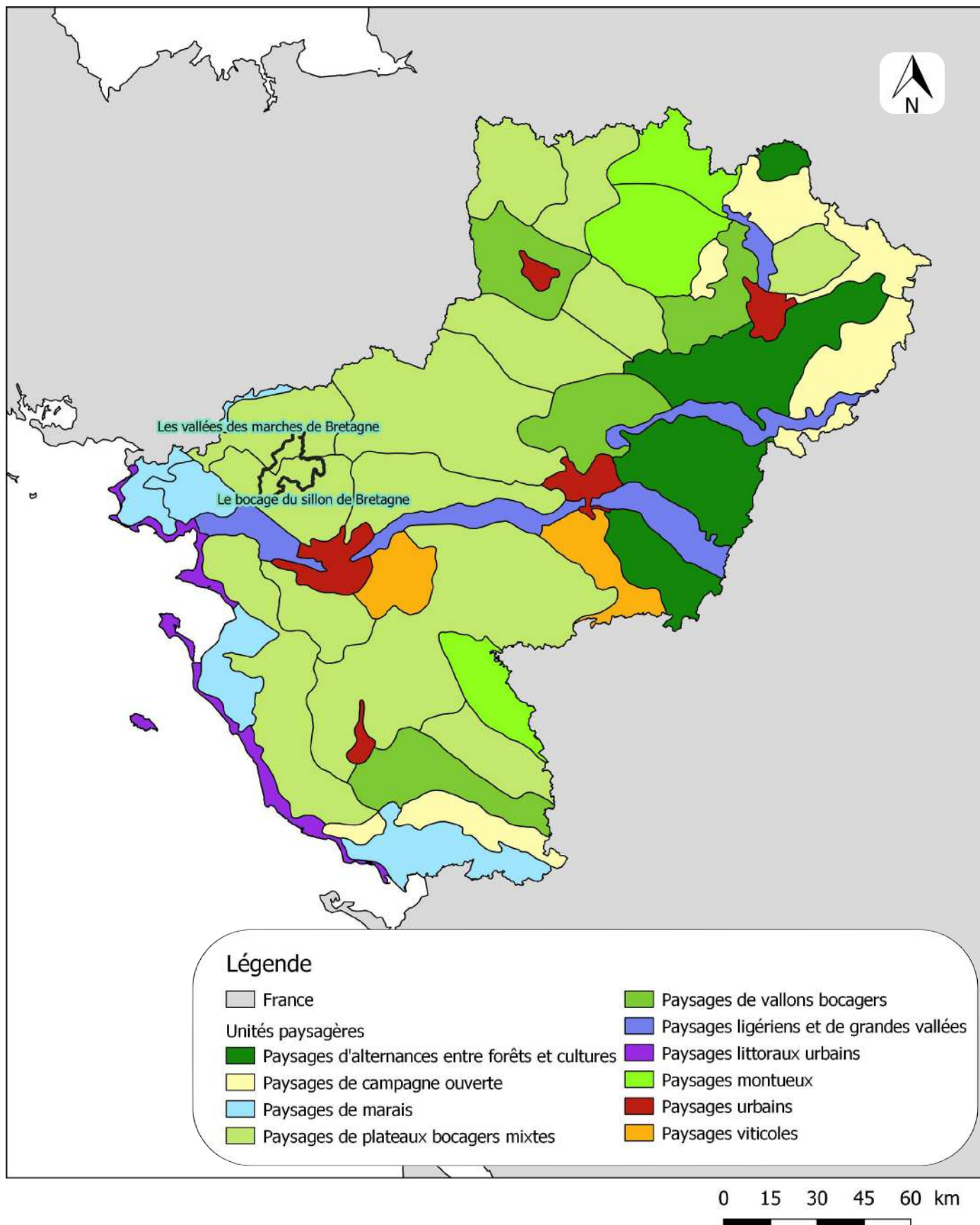
- Zone d'accumulation de débris du massif armoricain
- Quelques failles perpendiculaires au Sillon de Bretagne
- Alternance de formations par bandes (NO-SE)

La géologie du territoire permet de comprendre les types d'occupation des sols qui influencent la biodiversité du territoire.

Géographie physique

DU TERRITOIRE

Les unités paysagères ligériennes



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES Pays de Blain Communauté (44)

La CCBC s'étend sur deux unités paysagères, « Les vallées des marches de Bretagne » (N° 23) pour sa partie septentrionale (70 % du territoire) et « Le bocage du sillon de Bretagne » (N° 25) pour sa partie méridionale (30 % du territoire). Elles s'inscrivent toutes les deux dans la famille de **paysages de plateaux bocagers mixtes**.

4 éléments forts caractérisent le paysage de la CCBC :

- le **paysage agricole** à dominance prairiale (production laitière)
- les **boisements** ainsi que quelques landes
- le **maillage bocager**
- l'omniprésence des **cours d'eau** et de leurs prairies inondables

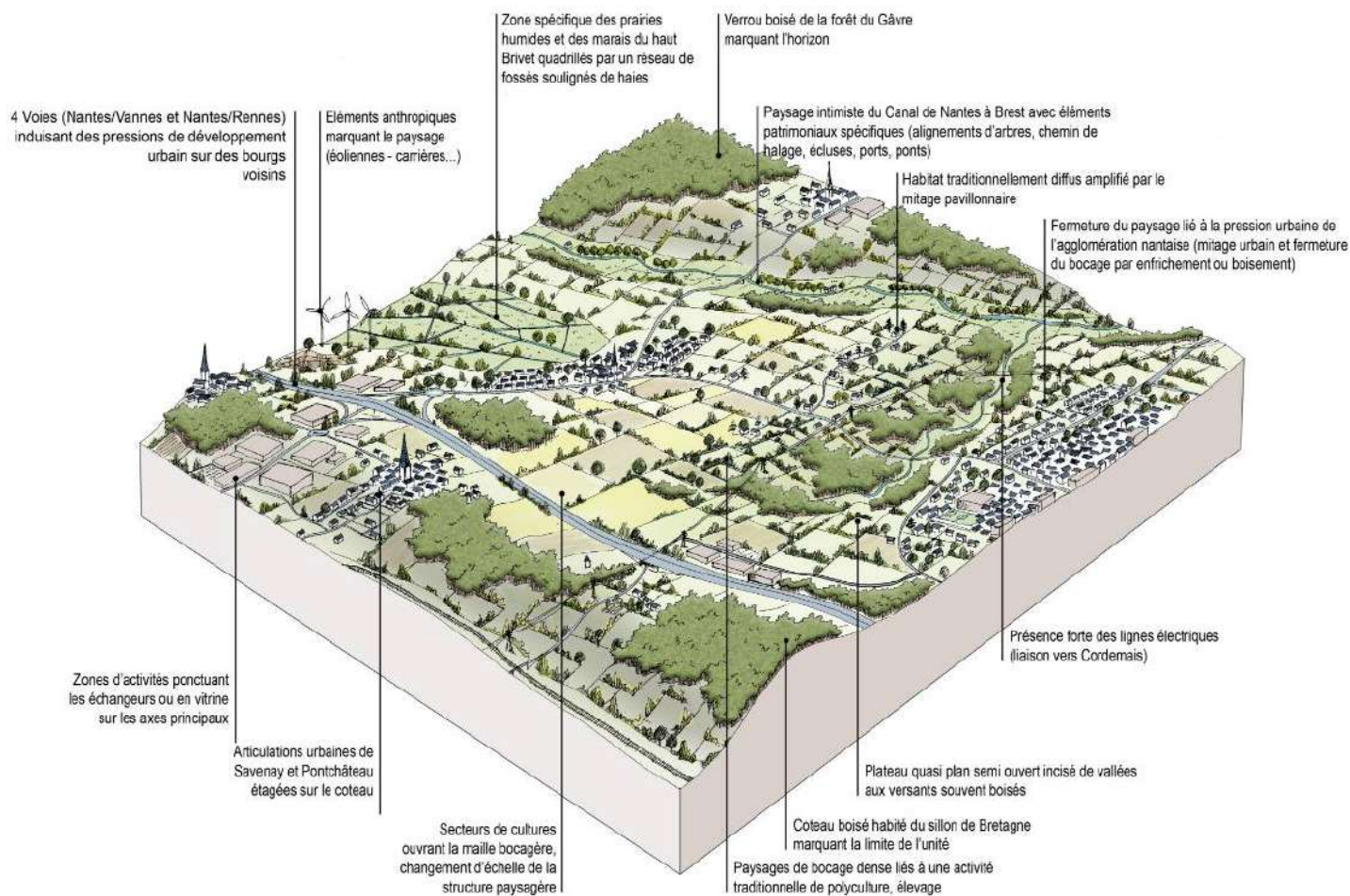
Le paysage se scinde en 3 grandes sous-unités liées au relief du territoire :

- La vallée de l'Isac laisse se dessiner le **bassin du canal** traversant le territoire d'est en ouest.
- Au nord du bassin se trouve le **plateau boisé du Gâvre**,
- au sud, c'est le **coteau bocager du Sillon**.

L'ESSENTIEL

- Paysages de plateaux bocagers mixtes
- 70 % de bocage du sillon de Bretagne

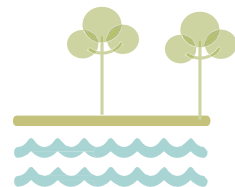
Bloc-diagramme de l'unité paysagère du bocage du Sillon de Bretagne (25)



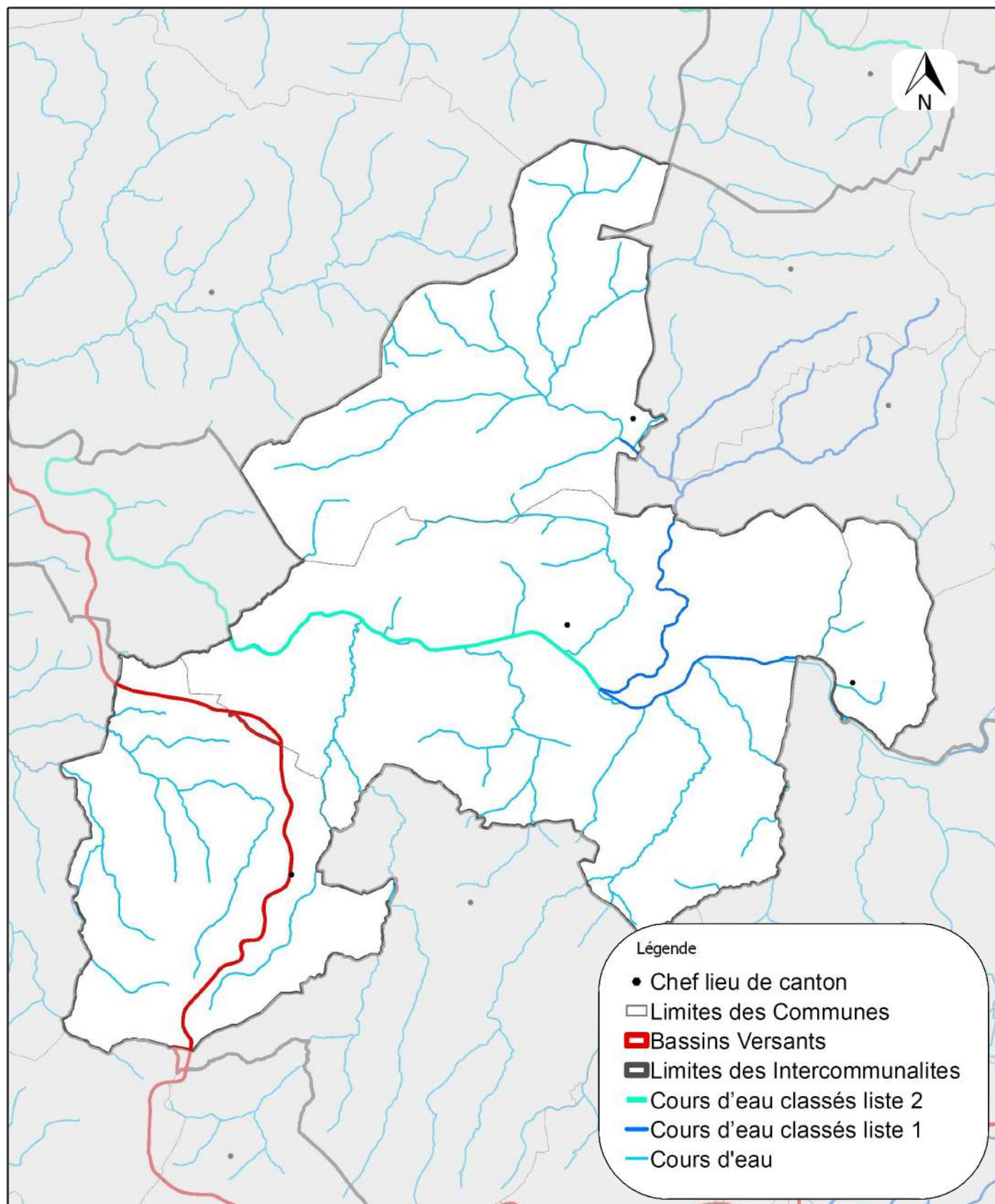
Un paysage est une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leur interrelations. (art. 1, Convention européenne du paysage)

Milieux naturels

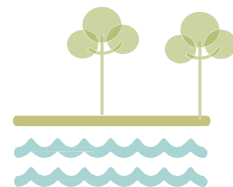
DU TERRITOIRE



Les cours d'eau classés liste 1 et 2



0 3 080 m



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES Pays de Blain Communauté (44)

L'eau est un élément omniprésent au sein de la CCBC, **168 km de cours d'eau** parcourent le territoire et ont façonnés le paysage. Ils sont nombreux et se répartissent sur **2 bassins versants**. Le plus présent sur le territoire est celui de l'Isac, régi par le SAGE Vilaine, le second, est le bassin versant Brière-Brivet, régi par le SAGE Estuaire de la Loire.

Le canal de Nantes à Brest est un élément structurant de l'hydrologie actuelle du territoire, il emprunte le lit de la rivière de l'Isac.

24 km de cours d'eau sont classés en liste 1 et concernent une partie du ruisseau du Perche, ainsi que l'Isac à l'amont de l'écluse de la Prée. L'Isac, à l'aval de l'écluse de la Prée, est **classé en liste 2, sur 11 km**.

L'ESSENTIEL

- **168 km de cours d'eau**
- **Territoire majoritairement couvert par le SAGE Vilaine**
- **10 % de cours d'eau classé liste 1 et 4,6 % en liste 2**

Commune	Linéaire de cours d'eau (ml)
Blain	76709
Bouvron	40643
La Chevallerais	7641
Le Gâvre	43137
CC Pays de Blain	168130

Linéaire de cours d'eau par commune

Classement par ordre d'importance 1 2 3

Canal de Nantes à Brest - Isac
- ©Erdrecanalforet.fr



La liste 1 vise la non-dégradation de la continuité écologique, par l'interdiction de création de nouveaux obstacles à la continuité.

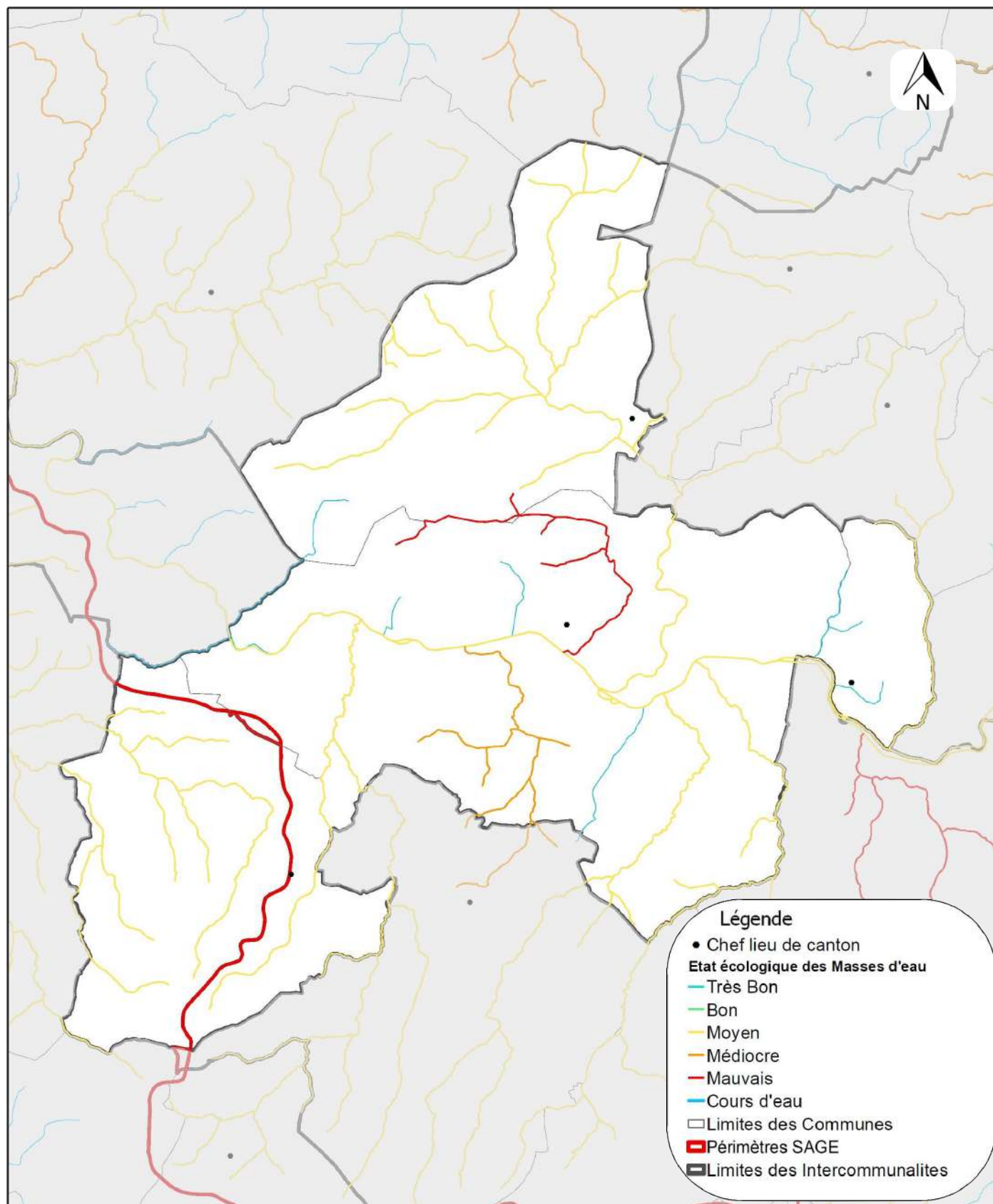
La liste 2 vise la restauration de la continuité écologique, par l'obligation de restaurer la circulation des poissons migrateurs et le transport suffisant des sédiments, dans un délai de 5 ans après l'arrêt de classement.

Milieux naturels

DU TERRITOIRE



L'état écologique des masses d'eau



0 3 080 m



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES Pays de Blain Communauté (44)

En 2015, 44,8 % des cours d'eau français étaient en bon état ou très bon état écologique.

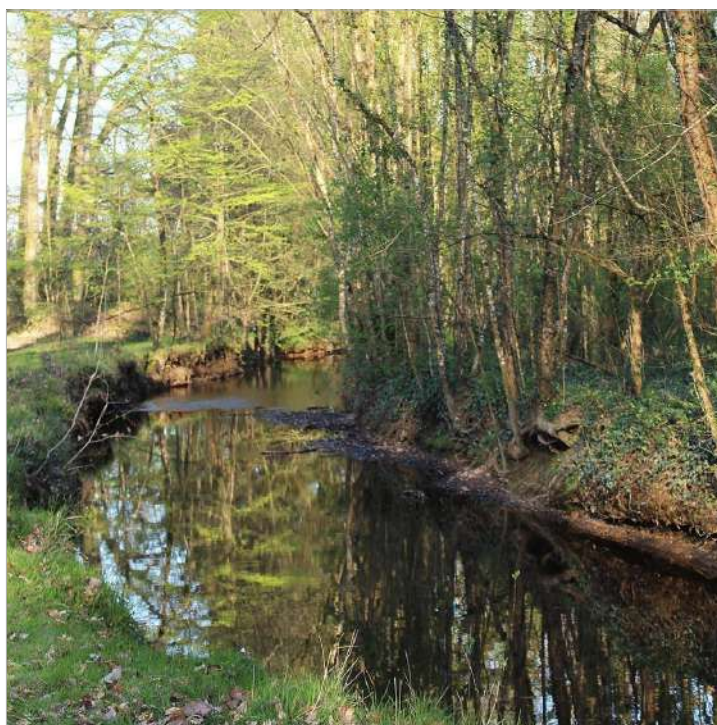
Sur le territoire de la CCBC, **aucun cours n'est en très bon ou bon état écologique**. 85 % des cours d'eau de la CCBC sont en état moyen de conservation, 8 % sont en état médiocre et 8 % se trouvent dans un mauvais état de écologique.

L'ESSENTIEL

- **Aucun cours d'eau en bon ou très bon état**
- **État écologique de moyen à mauvais**

État écologique des cours d'eau de la
Communauté de communes

Cours d'eau	État écologique
L'Isac	Moyen
Le Farinelais	Moyen
La Perche	Moyen
La Goujonnière	Moyen
Le Pont-Serin	Moyen
La Basse Ville	Moyen
Le Moulin à Foulon	Moyen
La Madeleine	Médiocre
Le Courgeon	Mauvais



Ruisseau du Perche – Le Gâvre – © Pays
de Blain Communauté

*L'état écologique des masses d'eau est déterminé selon des éléments de qualité biologique (présence ou l'absence de certaines espèces de poissons, d'invertébrés...), des éléments de qualité physico-chimique (température, l'oxygène dissous...) et des éléments de qualité hydromorphologique (variations de la largeur du lit, sinuosité, etc.) **permettant un bon équilibre de l'écosystème. Ainsi, le bon état écologique de l'eau requiert non seulement une bonne qualité d'eau mais également un bon fonctionnement des milieux aquatiques.***

Milieux naturels

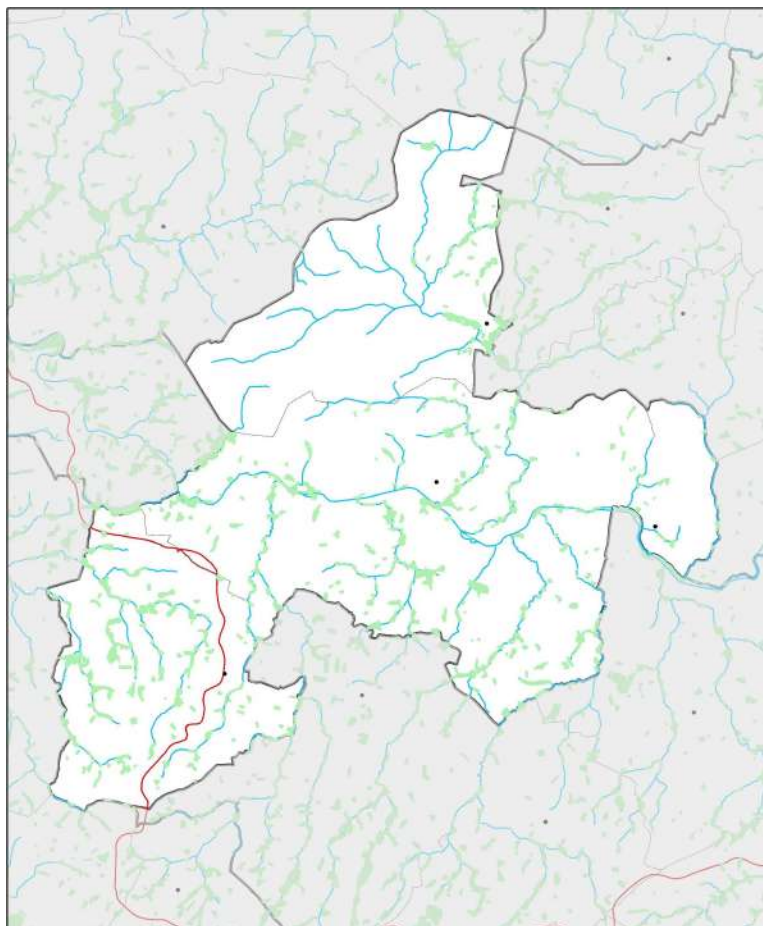
DU TERRITOIRE

Les zones humides



Légende

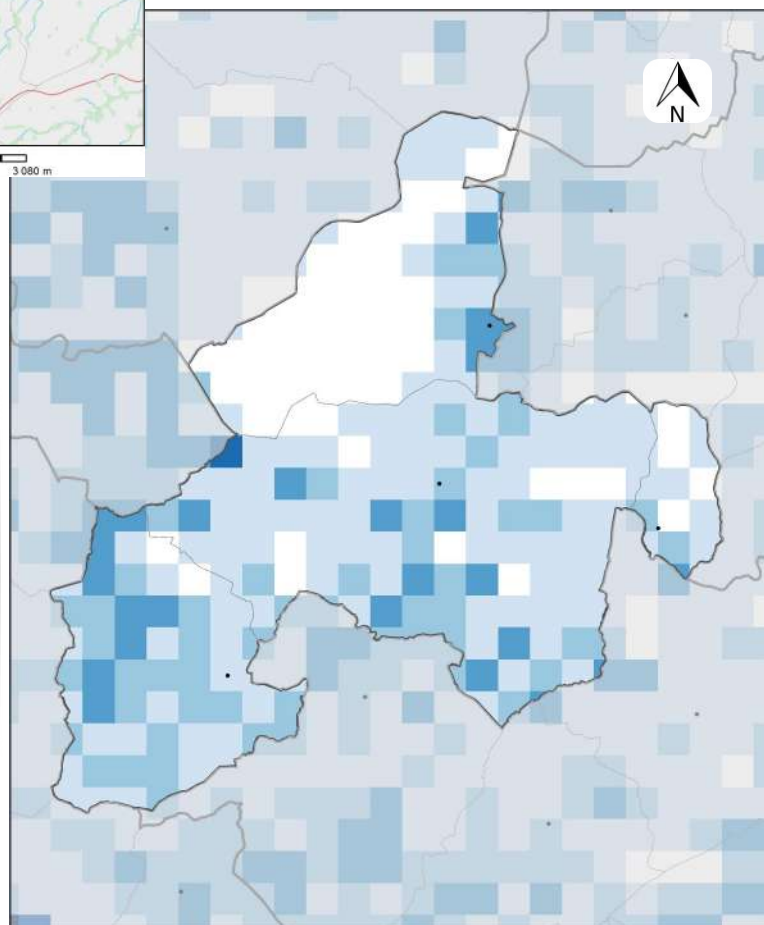
- Chef lieu de canton
- Zones Humides
- Cours d'eau
- Limites des Communes
- ▬ Bassins Versants
- ▬ Limites des Intercommunalites



0 3 080 m

Légende

- Chef lieu de canton
- Limites des Communes
- ▬ Limites des Intercommunalites
- densité zones humides hors plan d'eau**
- Pas de zones humides
- Inférieur à 5 %
- de 5 à 10 %
- de 10 à 25 %
- de 25 à 50 %
- Supérieur à 50 %



0 3 080 m

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Pays de Blain Communauté (44)

Les zones humides constituent des milieux très divers : tourbières, marais, étangs, prairies humides, etc. On les caractérise selon des critères de végétation et d'hydromorphie des sols. Ce sont des réservoirs de biodiversités. Le territoire de la CCBC compte de **nombreuses zones humides sur son territoire, 815 ha ont été inventoriés**, ce qui représente **13 % de sa superficie**.

Cependant, ce recensement n'est pas exhaustif, des zones humides sont encore découvertes lors de l'élaboration de projet de la Communauté de communes (PLUi, 2016).

L'absence de zones humides dans la partie nord du territoire s'explique par la présence de la forêt du Gâvre, à l'inverse, on observe une **forte densité de zones humides au sud ouest de la CCBC**. Cette densité s'explique par l'influence du bassin versant Brière-Brivet et la présence du Marais du Brivet.

L'ESSENTIEL

- **815 ha de zones humides**
- **13 % du territoire couvert par des zones humides**

Superficie et densité de zones humides par communes

Classement par ordre d'importance

■ 1 ■ 2 ■ 3

Commune	Surface zone humide (ha)	% de la superficie du territoire
Blain	426	4 %
Bouvron	280	6 %
La Chevallerais	13	1 %
Le Gâvre	96	2 %
CC du Pays de Blain	815	13 %



Réglementation sur les zones humides

(Art. L211-1 du Code de l'environnement)

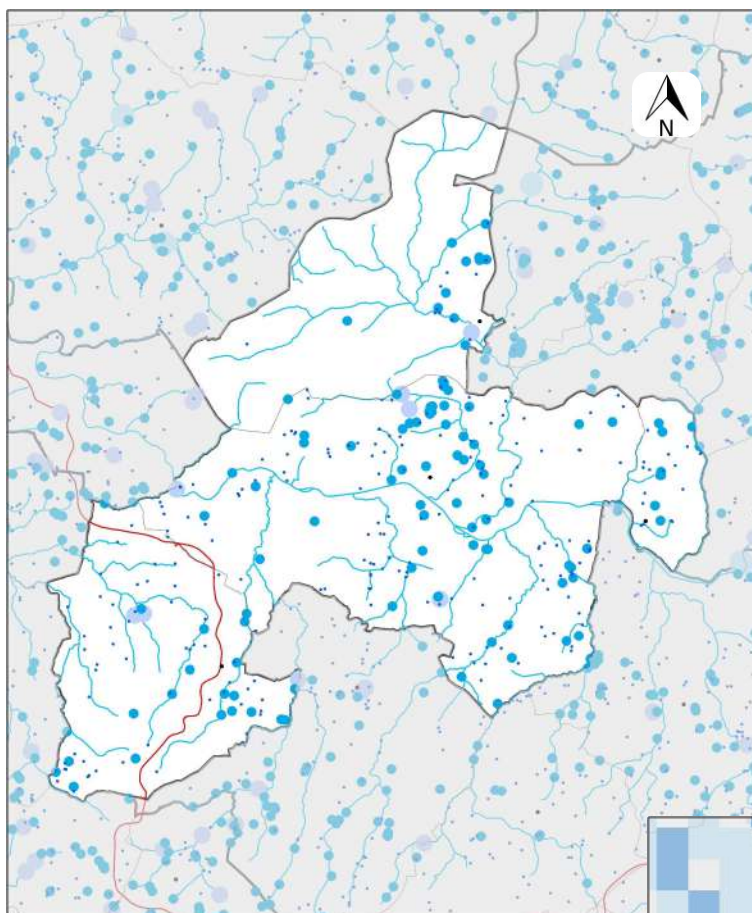
Les zones humides sont des « terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire; la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année ».

Les zones humides sont protégées par le Code de l'environnement qui instaure et définit l'objectif d'une gestion équilibrée de la ressource en eau et des milieux aquatiques. Les réalisations d'installations, ouvrages, travaux ou activités qui peuvent avoir un effet sur la ressource en eau ou les écosystèmes aquatiques sont soumises à autorisation ou déclaration administrative.

Milieux naturels

DU TERRITOIRE

Les étangs

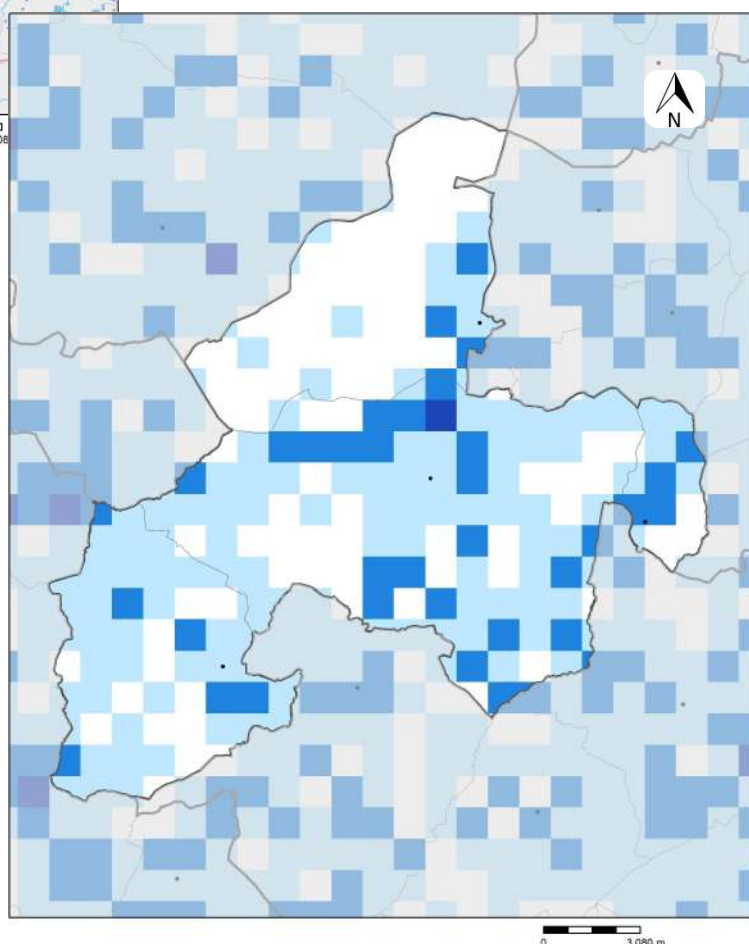


Légende

- Chef lieu de canton
- plans d'eau supérieurs 100m²
 - 100 à 1000 m²
 - 1000 à 10000 m²
 - 1 à 10 ha
 - > 10 ha
- Cours d'eau
- Limites des Communes
- ▬ Bassins Versants
- ▬ Limites des Intercommunalites

Légende

- Chef lieu de canton
- Limites des Communes
- ▬ Limites des Intercommunalites
- Densité d'étangs
- Nombre d'étangs au km²
 - aucun étang
 - de 1 à 3 étangs
 - de 4 à 8 étangs
 - de 9 à 15 étangs
 - > à 15 étangs





COMMUNAUTÉ DE COMMUNES Pays de Blain Communauté (44)

Les enjeux écologiques des étangs sont parfois antinomiques et sont à étudier au cas par cas :

- **Intérêt patrimonial** à valoriser et à intégrer aux projets d'aménagement
- **Intérêt** possible pour la **biodiversité**, en abritant une diversité de faune et flore, patrimoniales ou « ordinaires »
- **Continuité écologique** - *Les étangs participe à la continuité de la trame bleue à l'échelle du territoire, mais certains plans d'eau peuvent constituer des ruptures de la continuité écologique et sédimentaire d'un cours d'eau.*

La CCBC compte globalement une **faible densité d'étangs**, voire une absence au sein de certains espaces. La commune comptant **le plus d'étangs** est **Blain**, à l'inverse, **le Gâvre compte très peu d'étangs pour sa superficie**.

Les étangs présents sont essentiellement de **taille inférieure à 1 ha**, quelques-uns sont de taille supérieure (entre 1 et 10 ha) mais reste en large minorité.

L'ESSENTIEL

- **358 étangs**, majoritairement inférieurs à 1ha
- **Concentration plus forte à Blain et plus faible au Gâvre**

Nombre d'étangs par superficie par communes

Classement par ordre d'importance

■ 1 ■ 2 ■ 3

Commune	Total	< 1 ha	Entre 1 ha et 10 ha	> 10 ha
Blain	210	206	4	0
Bouvron	81	78	3	0
La Chevallerais	25	25	0	0
Le Gâvre	29	28	1	0
CC du Pays de Blain	358	350	8	0



Etang et forêt du Gâvre – Le Gâvre – © Frédéric Gestin

Réglementation sur les plans d'eau

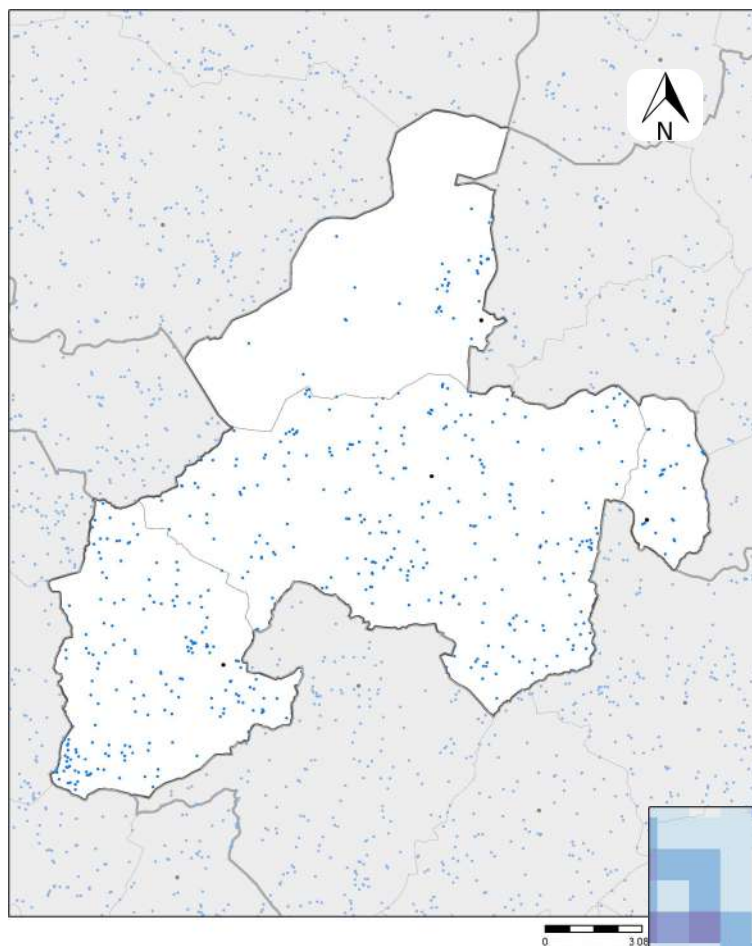
Pour être en règle, un plan d'eau doit être déclaré auprès de la Direction Départementale des Territoires (DDT). Pour statuer sur la procédure administrative applicable à la régularisation d'un ouvrage existant, les critères déterminants sont : la date de création de l'ouvrage, sa connexion avec le réseau hydrographique et la réglementation applicable à sa création. Plus d'informations auprès de la DDT de Loire Atlantique.



Milieux naturels

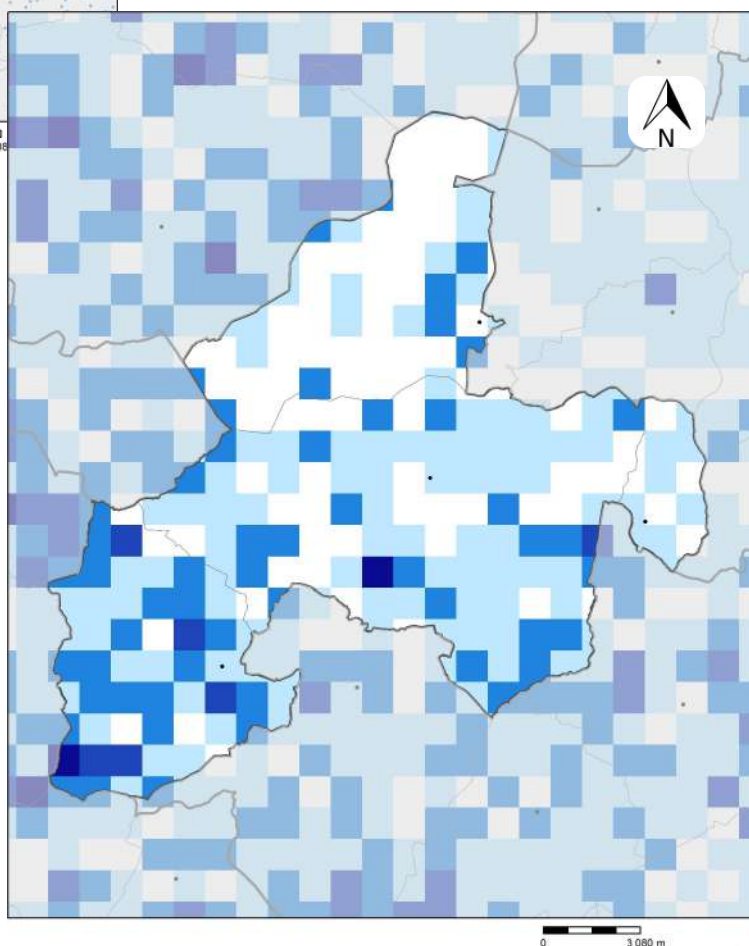
DU TERRITOIRE

Les mares (< 500 m²)



Légende

- Chef lieu de canton
- Mares
- Limites des Communes
- ▬ Limites des Intercommunalités



Légende

- Chef lieu de canton
 - Limites des Communes
 - ▬ Limites des Intercommunalités
- Densité de mares**
Nombre mares au km²
- aucune mare
 - de 1 à 2 mares
 - de 3 à 5 mares
 - de 6 à 8 mares
 - > à 8 mares



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES Pays de Blain Communauté (44)

Les mares sont de petites étendues d'eau stagnante et de faible profondeur formant un **écosystème « fermé »**. Les mares ont très souvent été façonnées de manière anthropique pour former des réservoirs, abreuvoirs, etc.

Les mares sont souvent à l'origine d'usages agricoles. Lorsqu'elles présentent un bon état écologique, **elles constituent des réservoirs de biodiversité et participent à la circulation des espèces** en contribuant à la Trame Verte et Bleue (TVB). En effet, les mares sont devenues des zones refuges pour de nombreuses espèces menacées, et ce, malgré leur faible surface.

Sur le territoire, les mares sont réparties à l'instar des étangs. La **partie nord en est quasiment dépourvue** avec la présence de la forêt du Gâvre, le reste du territoire est couvert de manière relativement homogène, avec une **densité notable au sud-ouest**, en lien avec le Marais du Brivet.

L'ESSENTIEL

- Grand intérêt pour la biodiversité et les continuités écologiques (TVB)
- 344 mares sur le territoire
- En moyenne 1,5 mare par km²

Nombre et densité de mares par communes

Classement par ordre d'importance

■ 1 ■ 2 ■ 3

Commune	Nombre de mares	Densité (mares /km ²)
Blain	163	1,6
Bouvron	140	2,9
La Chevallerais	11	1,1
Le Gâvre	30	0,6
CC du Pays de Blain	344	1,5



Mare – © Camille Massais

Réglementation sur les mares

(Art. L211-1 du Code de l'environnement)

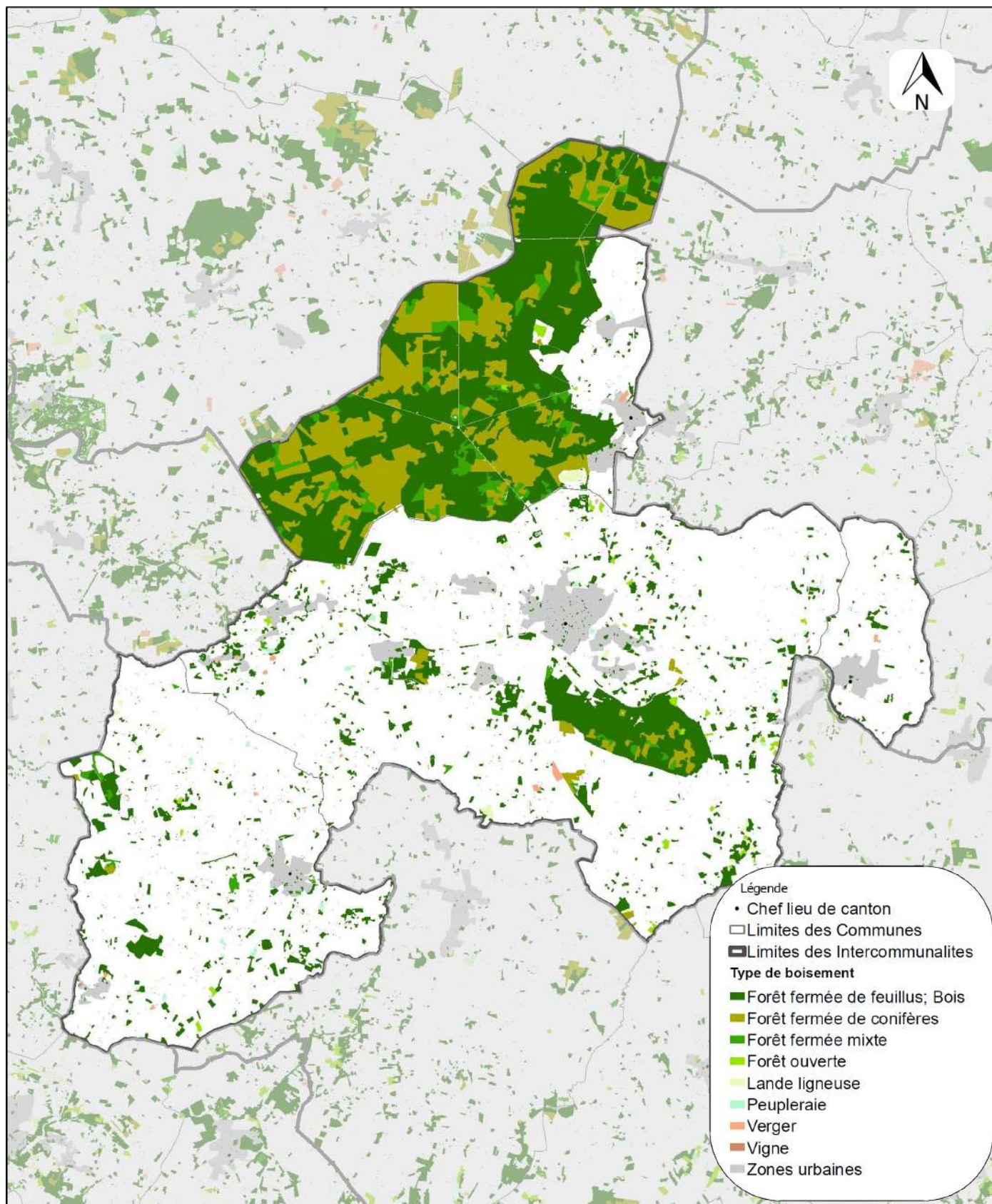
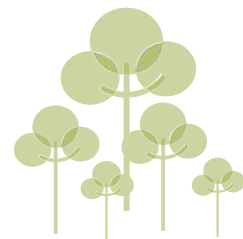
Les mares sont définies comme une étendue d'eau superficielle de petite taille et de faible profondeur, permanente ou saisonnière.

D'après la loi sur l'eau et le code de l'environnement, le comblement d'une mare est soumis soit à autorisation, soit à déclaration préalable. C'est le préfet par l'intermédiaire des services de l'État qui donne son accord pour cette action.

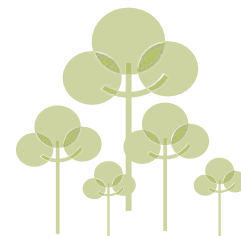
Milieux naturels

DU TERRITOIRE

Les boisements



0 3 080 m



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Pays de Blain Communauté (44)

La Communauté de communes compte une superficie de **6 242 ha de boisement**, ce qui représente **29 % du territoire**. À l'échelle du département, les boisements recouvrent 16 % du territoire, le **taux de boisement dans la CCBC est presque deux fois supérieur à celui de la Loire-Atlantique**.

Au sein du territoire on trouve 2 forêts principales : la **Forêt de la Groulaie** (centre-est) et la **Forêt domaniale du Gâvre** (nord-ouest), ainsi que de **nombreux bois et boisements** réparties sur le reste du territoire. **La forêt du Gâvre est la plus grande forêt domaniale de Loire Atlantique**. Le faible taux de boisement du département de Loire-Atlantique (8,1%) lui confère un **intérêt environnemental majeur**, mais également un rôle sylvicole important. Ce site présente des milieux riches avec un peuplement forestier aux essences variées où se mélange des futaies de feuillus âgées (200 ans) et des parcelles en régénération naturelles occupées par une végétation basse, des landes, des zones humides, des mares forestières, etc. Ces divers milieux sont propices à une grande biodiversité forestière.

Dans l'ensemble, les **feuillus** (notamment les Chênes et les Hêtres) sont **prédominantes** à l'échelle de l'intercommunalité, ils représentent **62 % des boisements** du territoire. Cependant, les autres boisements et notamment la Forêt du Gâvre sont fortement marqués par la **plantation de conifères** (Pins maritimes et sylvestres essentiellement). Ces derniers représentent **27 % des boisements** du territoire. Les conifères sont plantés depuis le 19ème siècle, notamment pour boiser les landes humides et acides de la forêt Gâvre (ONF, 2019).

Le ScoT prévoit de préserver dans leur intégrité écologique et de protéger, voire recréer, certains de ces boisements, favorables à la biodiversité (PLUi, 2016).

L'ESSENTIEL

- 29 % de taux de boisements sur le territoire
- Essentiellement des feuillus et des conifères

Surface des différents types de boisements

Classement par ordre d'importance

1 2 3

Type boisement	Surface (ha)	% de la superficie de l'EPCI
Bois	165,32	0,77 %
Forêt fermée de conifères	1673,42	7,83 %
Forêt fermée de feuillus	3900,51	18,26 %
Forêt fermée mixte	337,81	1,58 %
Forêt ouverte	58,76	0,28 %
Lande ligneuse	53,36	0,25 %
Peupleraie	26,23	0,12 %
Verger	25,47	0,12 %
Zone arborée	0,72	0,00 %
Total	6241,6	29,22 %



Forêt du Gâvre – © Pays de Blain Communauté

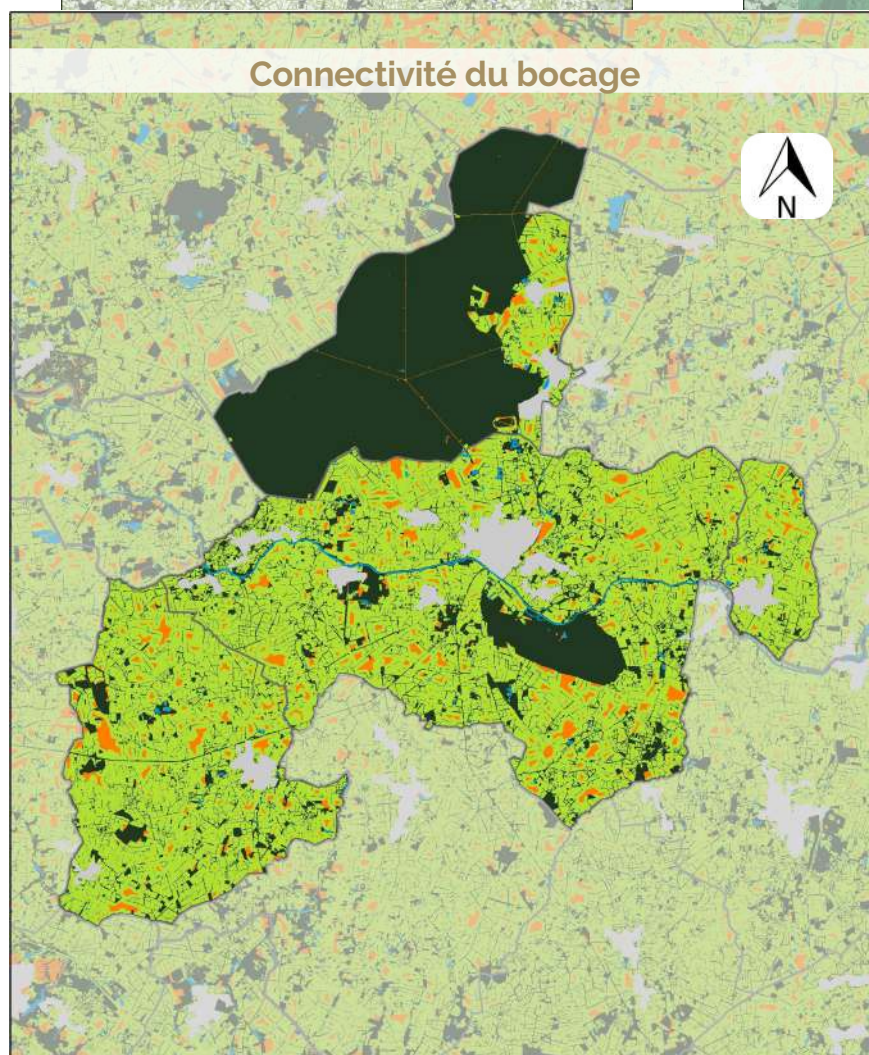
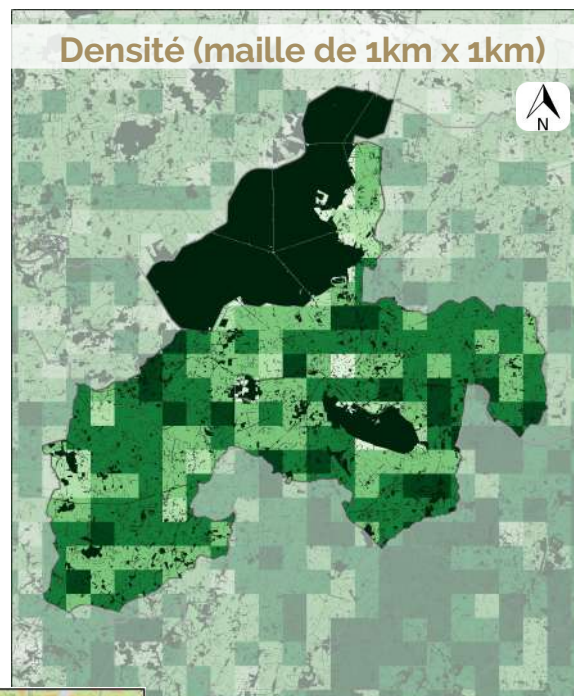
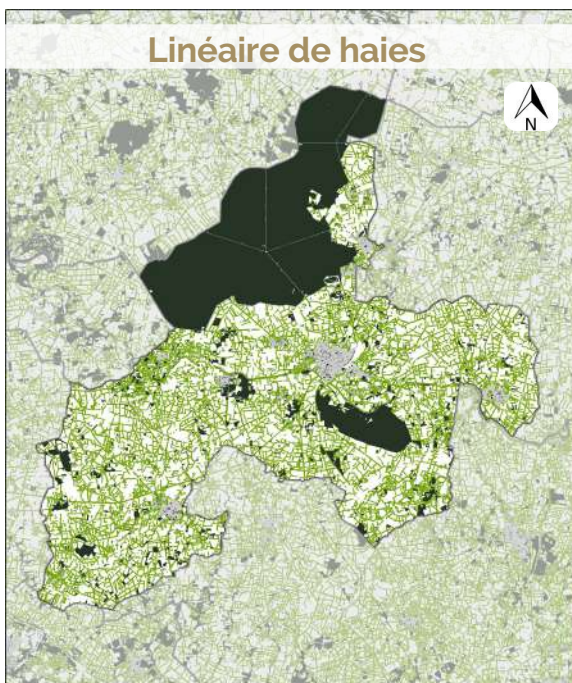
Les boisements sont des milieux qui accueillent une grande diversité de faune et de flore. Le type de boisement, son âge et sa gestion influencent le potentiel d'accueil pour la biodiversité. Les boisements les plus riches sont ceux ayant un grand nombre d'essences différentes et composés de vieux arbres et d'arbres morts sur pied et au sol.

Milieux naturels

DU TERRITOIRE



Les haies



Légende

- Limites des Communes
- Limites des Intercommunalités
- Zones urbaines
- Zones boisées
- Haies

Densité haies

Mètres linéaires par hectare

- pas de ml par hectare
- Inférieur à 30 ml par hectare
- de 30 à 60 ml par hectare
- de 60 à 90 ml par hectare
- de 90 à 120 ml par hectare
- Supérieur à 120 ml par hectare
- Connectivité des haies (100m)
- Ouverture du bocage
- Surface en eau



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES Pays de Blain Communauté (44)

Les haies présentent de nombreux atouts pour le territoire au sein duquel elles se trouvent. Elles ont une **influence sur la qualité de l'eau et des milieux aquatiques**, elles **participent largement à la biodiversité locale**, elles contribuent à la filière bois-énergie locale et elles font partie intégrante de la qualité des paysages ruraux.

À l'échelle intercommunale la répartition des haies est inégale. La partie centrale du territoire, aux alentours de Blain, montre une faible densité de haies. À l'inverse, le réseau bocager est particulièrement dense à certains endroits, comme c'est le cas à Saint-Omer de Blain, dans la vallée de l'Isac, ou en limite nord-est du territoire ou encore au sud-est, à Saint-Emilien de Blain.

Blain est la commune qui contribue le plus au caractère bocagé du territoire, elle concentre à elle seule **61 % des linéaires de haies**. Cependant, la **densité de haies est plus forte à la Chevallerais**, avec en moyenne une centaine de mètres de haie par hectare. À l'inverse, c'est sur la commune de Gâvre que le bocage est le moins présent

L'ESSENTIEL

- 1 500 km linéaire de haie sur le territoire
- En moyenne 73,3 mètres linéaires par hectare

Linéaire de haie par commune

Classement par ordre d'importance 1 2 3



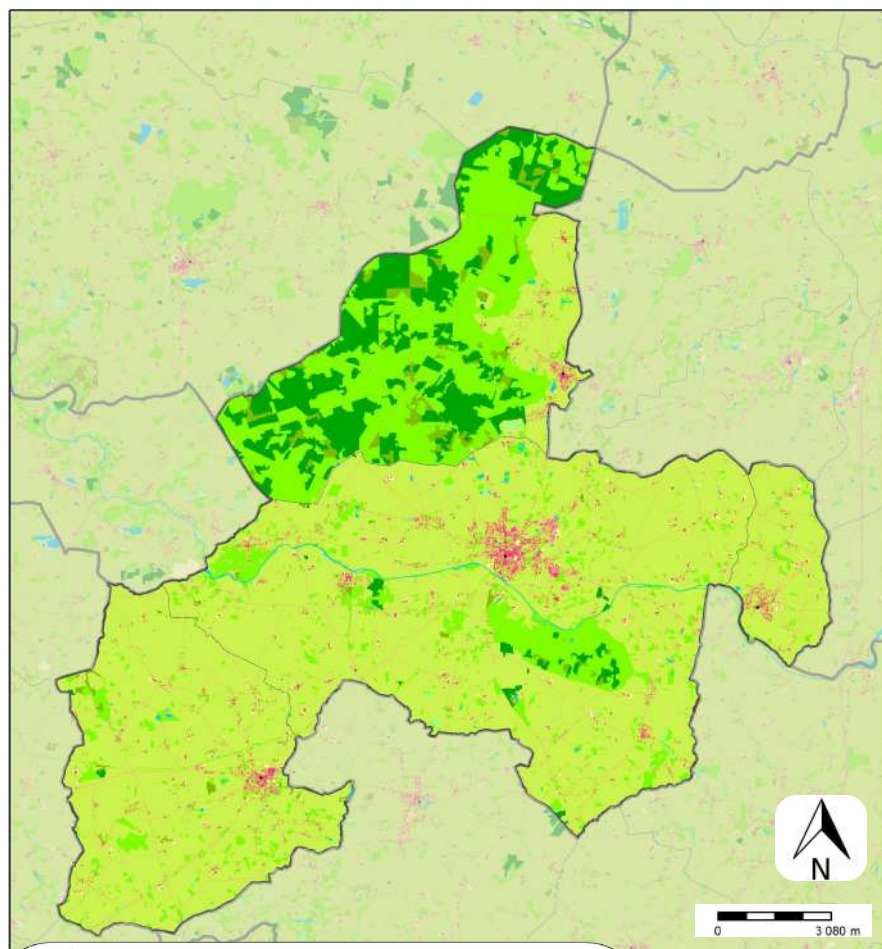
Commune	Linéaire de haies (m)	Ratio sur linéaire total (%)	ML par ha
Blain	939 512	61,2	92,4
Bouvron	427 399	27,8	89,8
La Chevallerais	106 237	6,9	99,3
Le Gâvre	62 943	4,1	11,7
CC Pays de Blain	1 536 091	100	73,3

Bocage de La Chevallerais

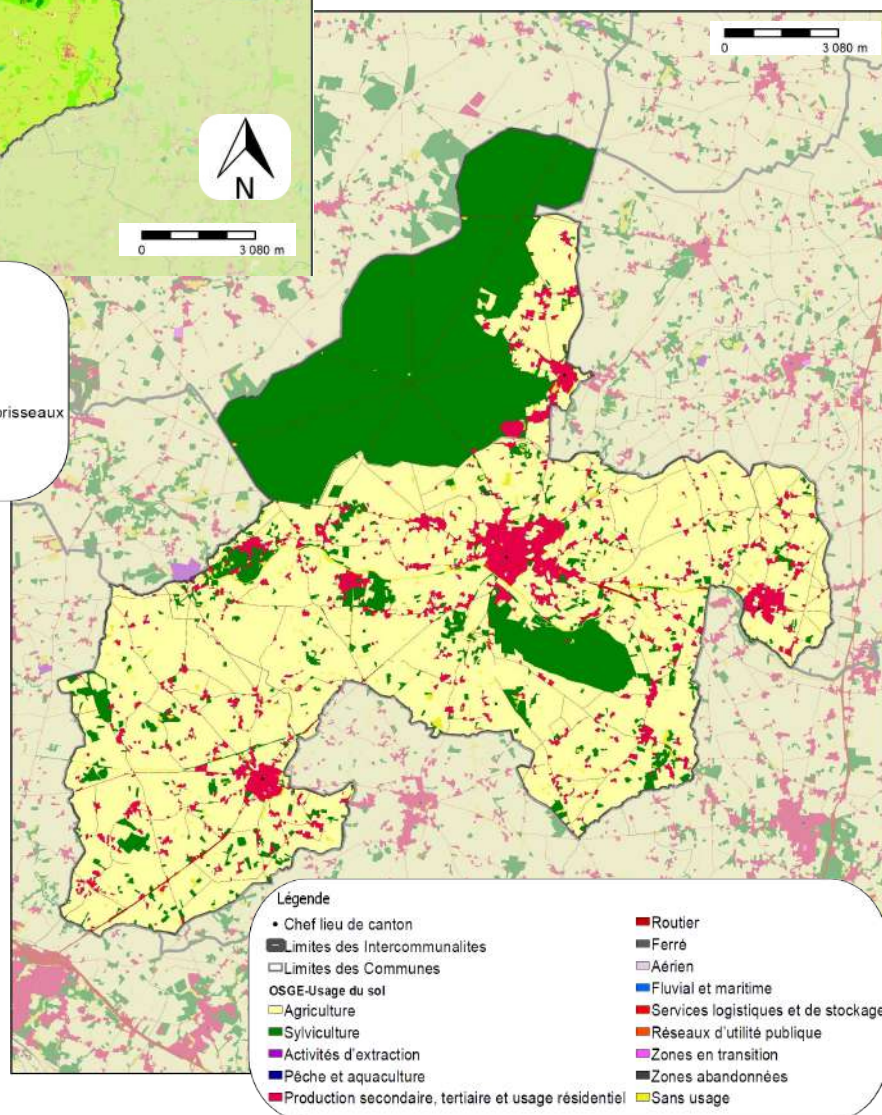
© Pays de Blain Communauté

Réglementation sur les haies

La réglementation sur les haies dépend de son statut (déclaration à la PAC, classement dans le document d'urbanisme...). Selon le statut, la gestion (entretien, coupe) doit se faire sur une période de l'année précise et l'arrachage de la haie n'est pas toujours autorisé. La Direction Départementale des Territoires (DDT) peut répondre à toutes les questions concernant la gestion des haies.



- Légende**
- Chef lieu de canton
 - Limites des Intercommunalités
 - Limites des Communes
 - OSGE-Couverture du sol
 - Intitulé**
 - Zones bâties
 - Zones non bâties
 - Zones à matériaux minéraux
 - Zones à autres matériaux composites
 - Sols nus
 - Surfaces d'eau
 - Peuplements de feuillus
 - Peuplements de conifères
 - Peuplements mixtes
 - Formations arbustives et sous-arbrisseaux
 - Autres formations ligneuses
 - Formations herbacées
 - Autres formations non ligneuses



- Légende**
- Chef lieu de canton
 - Limites des Intercommunalités
 - Limites des Communes
 - OSGE-Usage du sol
 - Agriculture
 - Sylviculture
 - Activités d'extraction
 - Pêche et aquaculture
 - Production secondaire, tertiaire et usage résidentiel
 - Routier
 - Ferré
 - Aérien
 - Fluvial et maritime
 - Services logistiques et de stockage
 - Réseaux d'utilité publique
 - Zones en transition
 - Zones abandonnées
 - Sans usage



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES Pays de Blain Communauté (44)

Le Pays de Blain Communauté est un territoire à **dominante agricole** avec 62 % de sa surface destinée à l'agriculture, puis 28 % destinés à la **sylviculture**. L'agriculture locale est essentiellement tournée vers la **production laitière**.

Ce contexte agricole induit une forte occupation du sol caractérisé par des **formations herbacées (66 %)** (prairies, cultures annuelles ou permanentes et autres surfaces toujours en herbe à usage agricole). Le **peuplement forestier** constitue la seconde occupation du sol en termes de surfaces, avec **29 % du territoire** occupé par ce couvert forestier (feuillus, conifères et mixtes).

Le **tissu urbain** représente **1,4 % de la surface du territoire** et se concentre autour de bourgs des 4 communes de la collectivité (Blain, Bouvron, La Chevallerais, Le Gâvre).

L'ESSENTIEL

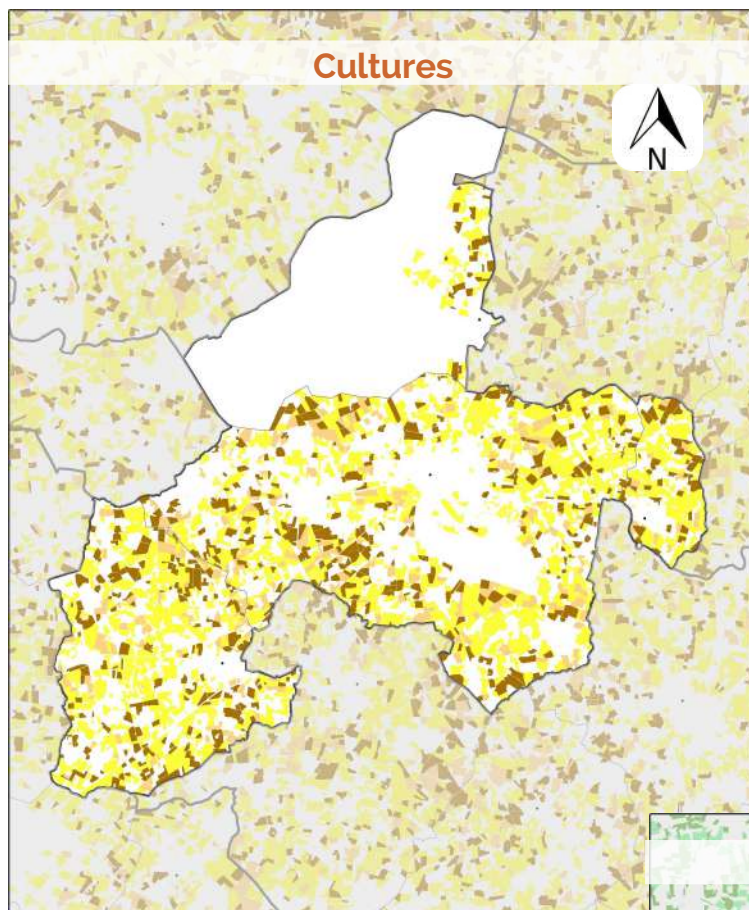
- L'usage du sol est largement dominé par les activités agricoles (63%) et sylvicoles (28%)
- Occupation du sol dominée par des formations herbacées (66%)

Surface des différents types d'occupations et d'usages du sol

Classement par ordre d'importance ■ 1 ■ 2 ■ 3

Type d'occupation du sol	Surface (ha)	Ratio de la surface totale (%)
Formations arbustives et sous-arbrisseaux	81,85	0,38
Formations herbacées	14176,48	66,07
Peuplements de conifères	1677,38	7,82
Peuplements de feuillus	4349,89	20,27
Peuplements mixtes	346,24	1,61
Surfaces d'eau	86,04	0,40
Zones bâties	293,01	1,37
Zones non bâties	316,35	1,47
Zones à matériaux minéraux	130,07	0,61
CC du Pays de Blain	21 457,31	100

Type d'usage du sol	Surface (ha)	Ratio de la surface totale (%)
Activités d'extraction	2,39	0,01
Agriculture	13420,11	62,54
Production secondaires, tertiaire et usage résidentiel	6,51	6,51
Réseaux de transport fluvial et maritime	0,22	0,00
Réseaux d'utilité publique	8,32	0,04
Réseaux routiers	281,11	1,31
Sans usage	325,22	1,52
Sylviculture	6018,06	28,05
Zones abandonnées	3,85	0,02
Zones en transition	1,83	0,01
CC du Pays de Blain	21 457,31	100



Légende

RPG parcelles graphiques

Libellé Culture

Blé

Mais

Autres cultures

• Chef lieu de canton

Limites des Intercommunalités

Limites des Communes

Légende

RPG parcelles graphiques

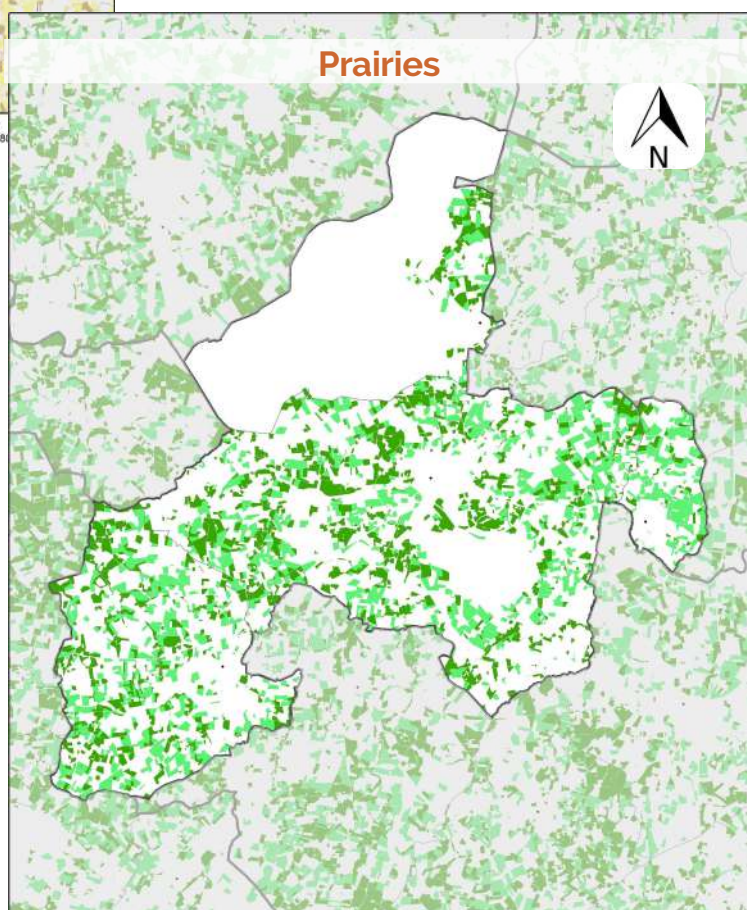
Prairies permanentes

Prairies temporaires

• Chef lieu de canton

Limites des Communes

Limites des Intercommunalités





COMMUNAUTÉ DE COMMUNES Pays de Blain Communauté (44)

Sur la CCBC, **11 053 hectares** étaient destinés à un **usage agricole** en 2019, soit **52 % du territoire**.

Le type d'exploitation agricole principal à l'échelle du territoire sont **les prairies permanentes et temporaires**, elle représentent **55 % des surfaces agricoles et 28 % du territoire**. Les **surfaces cultivées** représentent **45 % des surfaces agricoles du territoire, soit 23 % du territoire**.

Les surfaces agricoles sont absentes des espaces boisés et forestiers (Forêt du Gâvre et de la Groulaie) du territoire. À l'exception de ces espaces, la répartition des surfaces cultivées et des prairies est relativement homogène à l'échelle de la CCBC.

L'ESSENTIEL

- **52 % du territoire** destiné à l'usage agricole
- **55 % de prairies**, 20 % de maïs et 6 % de blé

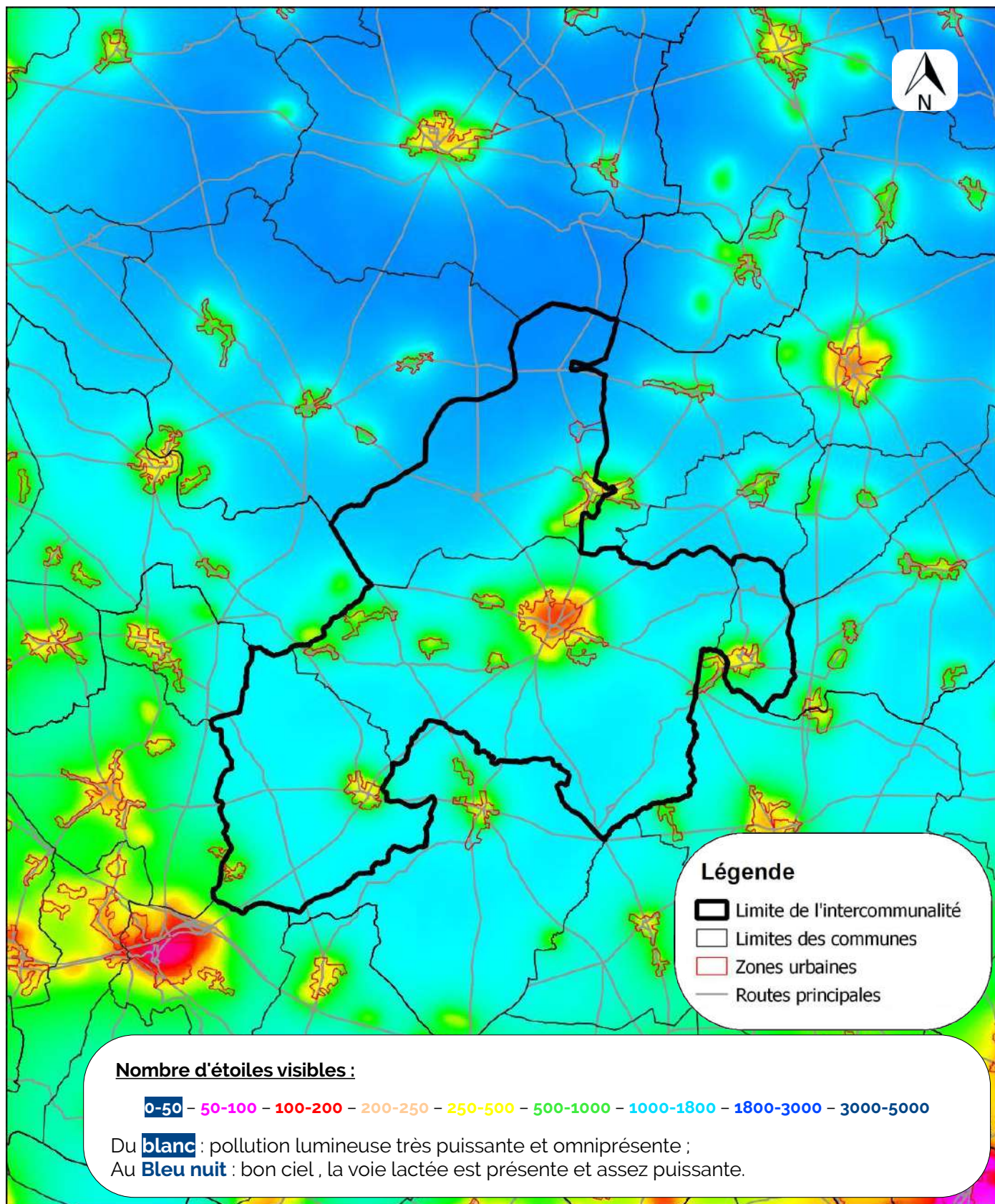
Surface des différents types de boisements

Classement par ordre d'importance

1 2 3

Exploitation	Surface (ha)	% de la surface agricole	% de la surface du territoire
Blé tendre	700	6,33 %	3,28 %
Colza	235	2,13 %	1,10 %
Fourrage	557	5,04 %	2,61 %
Maïs grain et ensilage	2183	19,75 %	10,22 %
Orge	548	4,96 %	2,57 %
Prairies permanentes	2889	26,14 %	13,53 %
Prairies temporaires	3174	28,72 %	14,86 %
Autres céréales	482	4,36 %	2,26 %
Autres	285	2,58 %	1,33 %
Total sur Châteaubriant - Derval	11053	100,00 %	51,75 %

Le Registre Parcellaire Graphique (RPG) est compilation des données issues des déclarations de surfaces agricoles faites par les agriculteurs pour bénéficier des aide de la politique agricole commune (PAC).



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Pays de Blain Communauté (44)

L'éclairage nocturne, public ou privé est une des conséquences de l'artificialisation croissante des territoires. Cet éclairage artificiel nocturne génère de la **pollution lumineuse** et engendre une **perte d'habitats naturels**, une fragmentation accrue et une mortalité directe pour les espèces qui vivent la nuit.

La pollution lumineuse est principalement liée aux zones urbaines, mais touche également les campagnes. Les surfaces concernées par cette pollution sont en constante augmentation à l'échelle nationale. On considère que **85 % du territoire métropolitain est exposé à un niveau élevé de pollution lumineuse** (ONB, 2021).

Cette pollution lumineuse participe également à la dégradation des écosystèmes et des conditions de vie des êtres vivants, elle constitue une menace importante pour de nombreuses espèces animales et végétales qui ont besoin de l'alternance jour/nuit.

Ce phénomène a de nombreuses conséquences sur la faune et la flore : réduction des territoires, changement des conditions de vie, vulnérabilité et mortalité, perturbation des migrations, mais également sur la santé humaine : perturbation de notre rythme circadien – alternance jour/nuit.

Les territoires s'engagent de plus en plus dans des démarches d'atténuation de ce phénomène pour l'environnement, mais également dans un contexte de sobriété énergétique et de réduction des coûts.

Pour cela, différentes solutions se développent : diffusion de la lumière vers le bas, éclairages moins puissants, utilisation de couleurs ambrées, détecteurs de mouvement, horloge solaire, extinction totale lors du « cœur de nuit » ou en fonction des saisons, etc.

Aujourd'hui, les territoires s'activent à préserver et de remettre en bon état les continuités écologiques nocturnes, c'est ce qu'on appelle les « trames noires ».

L'ensemble des tissus urbains de Blain, Bouvron, La Chevallerais et Le Gâvre constitue la plus grande source de pollution lumineuse à l'échelle du territoire.

La pollution lumineuse de la CCBC est globalement élevée. Il est à noter que la CCBC s'inscrit en limite de l'aire d'influence lumineuse de la métropole nantaise, ce qui peut expliquer en partie cette pollution lumineuse élevée.

Réglementation sur les éclairages nocturnes

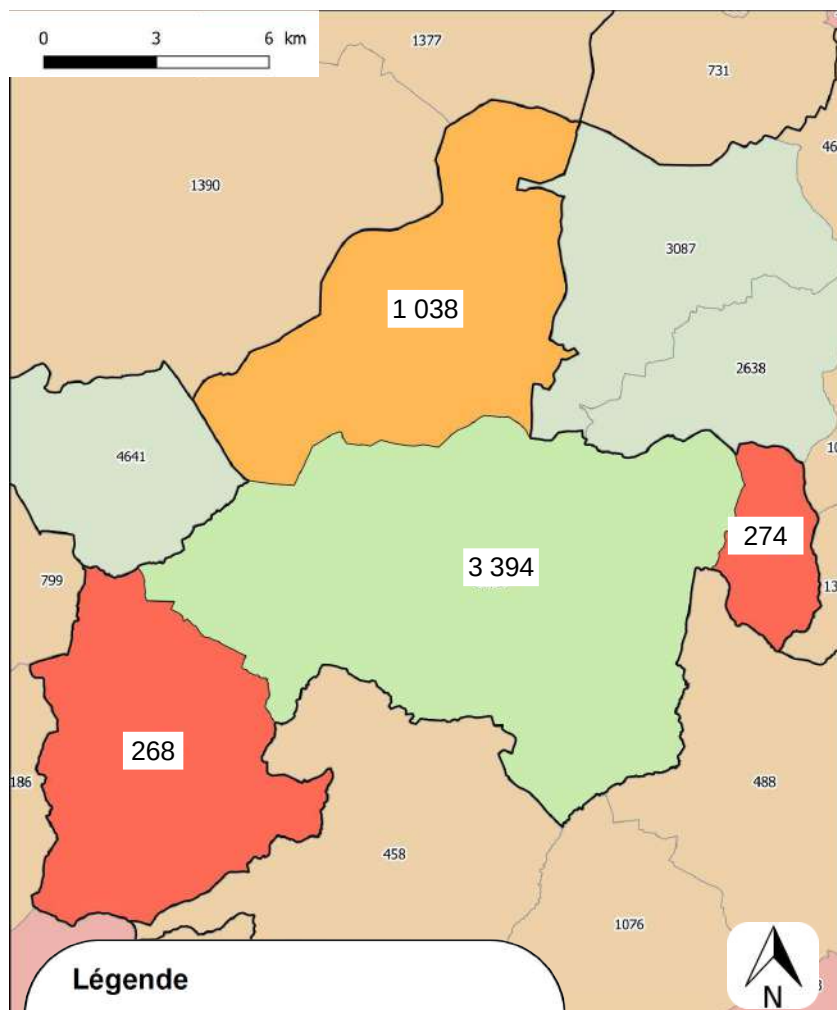
(Art. 3 de l'arrêté du 27 décembre 2018 relatif à la prévention, à la réduction et à la limitation des nuisances lumineuses)

« Les émissions de lumière artificielle des installations d'éclairage extérieur et des éclairages intérieurs émis vers l'extérieur sont conçues de manière à prévenir, limiter et réduire les nuisances lumineuses, notamment les troubles excessifs aux personnes, à la faune, à la flore ou aux écosystèmes, entraînant un gaspillage énergétique ou empêchant l'observation du ciel nocturne. »

Biodiversité

DU TERRITOIRE

Les plantes à fleurs et fougères :
nombre d'observations et d'espèces



Légende

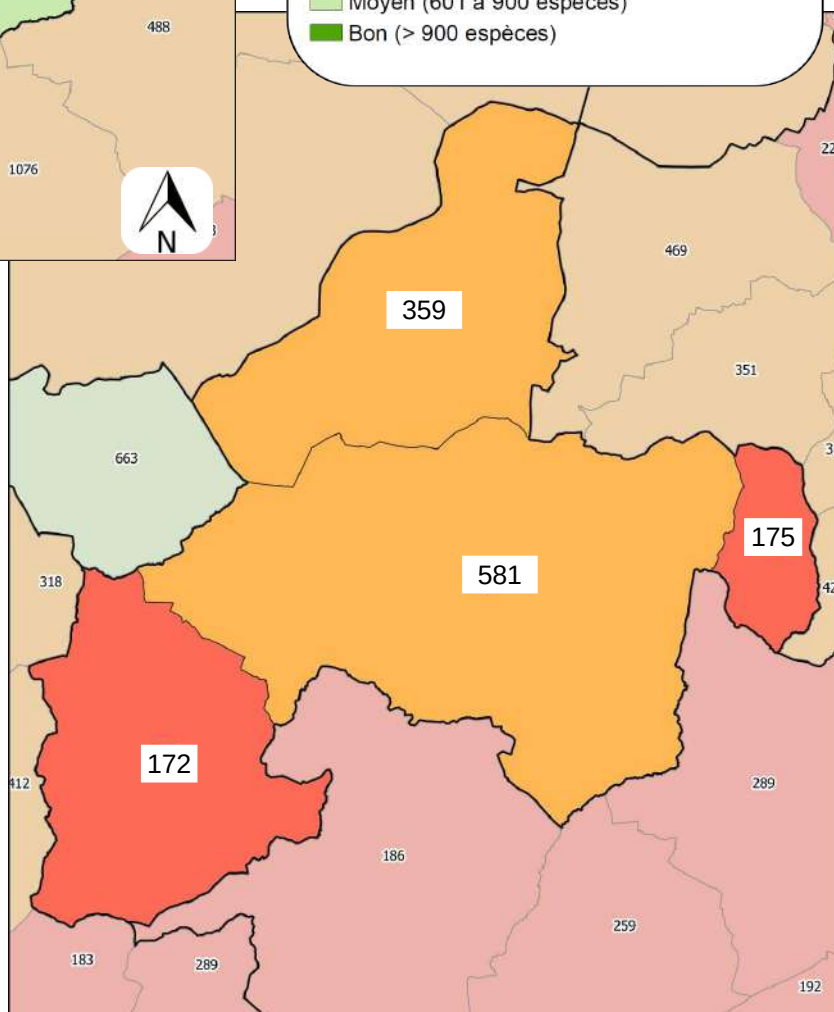
Niveau de connaissance - flore

- Très faible (< 300 espèces)
- Faible (301 à 600 espèces)
- Moyen (601 à 900 espèces)
- Bon (> 900 espèces)

Légende

Pression de prospection - flore

- Très faible (< 300 observations)
- Faible (301 à 1500 observations)
- Moyen (1501 à 5000 observations)
- Bon (5001 à 50000 observations)
- Très bon (> 50000 observations)





Données faune et flore

Les données utilisées sont issues du portail Biodiv'Pays de la Loire et ont été collectées dans le cadre de projets avec des financements publics, ainsi que des données issues d'observations par un ensemble de bénévoles.

Ce portail met à disposition les données rassemblées et validées par la Ligue pour la protection des oiseaux, le Conservatoire d'espaces naturels des Pays de la Loire, le Conservatoire botanique national de Brest, le Groupe d'étude des invertébrés armoricains et les Centres permanents d'initiatives pour l'environnement.

Biodiv'Pays de la Loire témoigne et reflète l'état actuel de la connaissance sur le statut et la répartition des espèces en Pays de la Loire et ne prétend pas à l'exhaustivité. Ainsi, l'absence d'observation d'une espèce pour un secteur géographique déterminé ne signifie pas nécessairement que l'espèce en soit absente. De plus, seules les données téléversées par ces structures naturalistes sur le portail pour la période 2000-2020 ont pu être mobilisées pour cette synthèse.

Pour refléter cette pression d'inventaire, nous avons associé le nombre d'espèces observées par commune au niveau de connaissance estimé pour la flore. Ce niveau de connaissance exprime le rapport nombre d'observation/surface sur les communes.

La **commune de Blain est actuellement la plus prospectée** du territoire avec 3394 observations pour la flore, suivie par Le Gâvre avec 1 038 observations. Les moins prospectées du territoire sont Bouvron et La Chevallerais avec environ 270 observations chacune.

Le **niveau de connaissance botanique de la Communauté de communes est considéré comme faible, voire très faible** pour les communes de Bouvron et La Chevallerais. Le **niveau limité** des connaissances botaniques ne permet pas de conclure sur les différences de diversité floristiques entre les communes. Certaines sont très mal connues. La diversité de la flore est toutefois probablement **la plus haute sur la commune de Blain**.

L'ESSENTIEL

- Niveau de connaissance globalement faible
- Très faible pression de prospection sur 2 communes
- Blain est la commune avec le plus d'espèces connues (581)

Commune	Superficie (ha)	Nombre d'observations	Nombre d'espèces	Nombre espèces patrimoniales
Blain	10 208	3 394	581	24
Bouvron	4 742	268	172	5
La Chevallerais	1 072	274	175	3
Le Gâvre	5 408	1 038	359	33
CC Pays de Blain	21 430	4 974	815	43

Les inventaires botaniques concernent un site précis, un quadrat, ou autre petite surface. Il est aucunement question ici d'inventaires à l'échelle de la commune.



DU TERRITOIRE

Les milieux humides oligotrophes

Les grands enjeux botaniques du territoire se situent au sein des milieux humides et oligotrophes (c'est à dire pauvres en nutriments). Au sein de la Communauté de Communes du Pays de Blain on peut notamment citer les landes du champ de courses de Mespras. C'est un site remarquable abritant des **landes mésophiles à humides**, situées en lisière de la Forêt du Gâvre. Ces landes sont également présentes au sein d'ouvertures dans les différents boisements du territoire. Ces landes abritent des espèces protégées remarquables comme



la Bruyère vagabonde (*Erica vagans*) et la Gentiane pneumonanthe (1) (*Gentiana pneumonanthe*), toutes deux protégées à l'échelle régionale et considérées comme vulnérables sur la Liste Rouge des Pays de la Loire. Le Piment royal (*Myrica gale*) est également présent au sein de ces landes, il est protégé à l'échelle régionale.



(2)

Les ouvertures dans la lande humide offrent l'opportunité à une flore peu commune de s'y installer. On y trouve notamment quelques espèces carnivores comme les Rossolis (*Drosera intermedia* et *Drosera rotundifolia*). Ces espèces sont protégées à l'échelle nationale et considérées comme quasi menacées sur la Liste Rouge des Pays de la Loire (et Européenne pour la Rossolis intermédiaire). La Grassette du Portugal (*Pinguicula lusitanica*), espèce carnivore protégée à l'échelle régionale, est également présente au sein de ces ouvertures de landes.

Les tourbières sont également des sites remarquables pour la flore, ce sont des milieux humides oligotrophes colonisés par des végétaux hygrophiles tels que les mousses, sphaignes, hypnacées, carex, roseaux, joncs, etc.

Sur le territoire on trouve ces milieux essentiellement au sein des anciennes sablières au nord de Blain. Ce milieu abrite la présence des trois espèces carnivores citées précédemment dans les ouvertures de landes, mais également le Lycopode des tourbières (*Lycopodiella inundata*), espèce pionnière des milieux ouverts connaissant de nombreux statuts de protection ou patrimoniaux. Cette espèce est classée dans l'annexe V de la Directive européenne dite « Habitats », considérée comme « quasi menacée » au sein de la Liste Rouge nationale et « en danger critique d'extinction » en Pays de la Loire, elle fait également l'objet d'une protection nationale et d'un plan de conservation mené par le CBNB.



(3)

Le Pays de Blain est également un territoire bocager et humide, les prairies humides oligotrophes constituent donc un autre enjeu de conservation pour la flore remarquable. Au sein du territoire on retrouve le cortège floristique des prairies humides oligotrophes (c'est à dire une prairie naturelle sans engrais, ni intrants). Ce sont des milieux en forte régression et très menacés par l'intensification des pratiques agricoles et l'usage d'engrais. Sur le territoire, ces milieux prairiaux abritent l'Orchis grenouille (*Coeloglossum viride*), espèce protégée à l'échelle régionale et considérée comme « quasi menacée » par la Liste Rouge nationale et « vulnérable » par celle des Pays de la Loire.

(1) Landes - Hippodrome de Mespras / (2) *Drosera rotundifolia* - Forêt du Gâvre / (3) Mare tourbeuse - Forêt du Gâvre / © Guillaume Thomassin



DU TERRITOIRE

Les milieux aquatiques

Les mares et étangs du territoire, ainsi que le Canal de Nantes à Brest constituent également des milieux remarquables pour la flore. On peut citer la présence au sein de ces milieux aquatiques d'une espèce en forte régression régionale, le Flûteau nageant (*Luronium natans*), il est aujourd'hui protégé à l'échelle nationale, mentionné dans l'Annexe II de la Directive européenne dite « Habitats », considéré comme « quasi menacé » par la Liste Rouge des Pays de la Loire et il fait l'objet d'un PNA (Plan National d'Action). Cette espèce est largement impactée par la régression de la qualité de l'eau.

D'autres espèces protégées sont présentes au sein de ces milieux aquatiques, comme la Littorelle des étangs (*Littorella uniflora*) ou la Boulette d'eau (*Pilularia globulifera*), toutes deux protégées à l'échelle nationale.

Forêts



© Guillaume Thomassin

Les forêts et boisements, très présents sur le territoire et majoritairement feuillus, abritent une flore variée et remarquable. On peut citer la forêt domaniale du Gâvre, considéré comme le plus grand boisement du département, il compte parmi les sites remarquables pour la botanique, c'est une forêt très ancienne au sein de laquelle on peut notamment retrouver quelques Rossolis et de nombreuses autres espèces remarquables liées aux milieux oligotrophes

Pour la conservation des milieux humides et oligotrophes, l'un des principaux enjeux est de maintenir l'oligotrophie. En effet, ces milieux subissent des pressions importantes liées à l'augmentation des sources nutritives (matière organique, nitrates, phosphates) et montrent une forte sensibilité aux déséquilibres trophiques (rejets domestiques, intrants agricoles, etc.). Un autre enjeu important est d'éviter la fermeture de ces milieux ouverts.

Pour les milieux aquatiques, les principaux enjeux de conservation sont de veiller au maintien ou à l'amélioration de la qualité de l'eau, d'éviter la fermeture et le comblement de ces milieux et de veiller à limiter la propagation d'espèces végétales exotiques envahissantes telles que la Jussie (*Ludwigia peploides*) par exemple.



Gentiane pneumonanthe



- Lycopode des tourbières
© Guillaume Thomassin

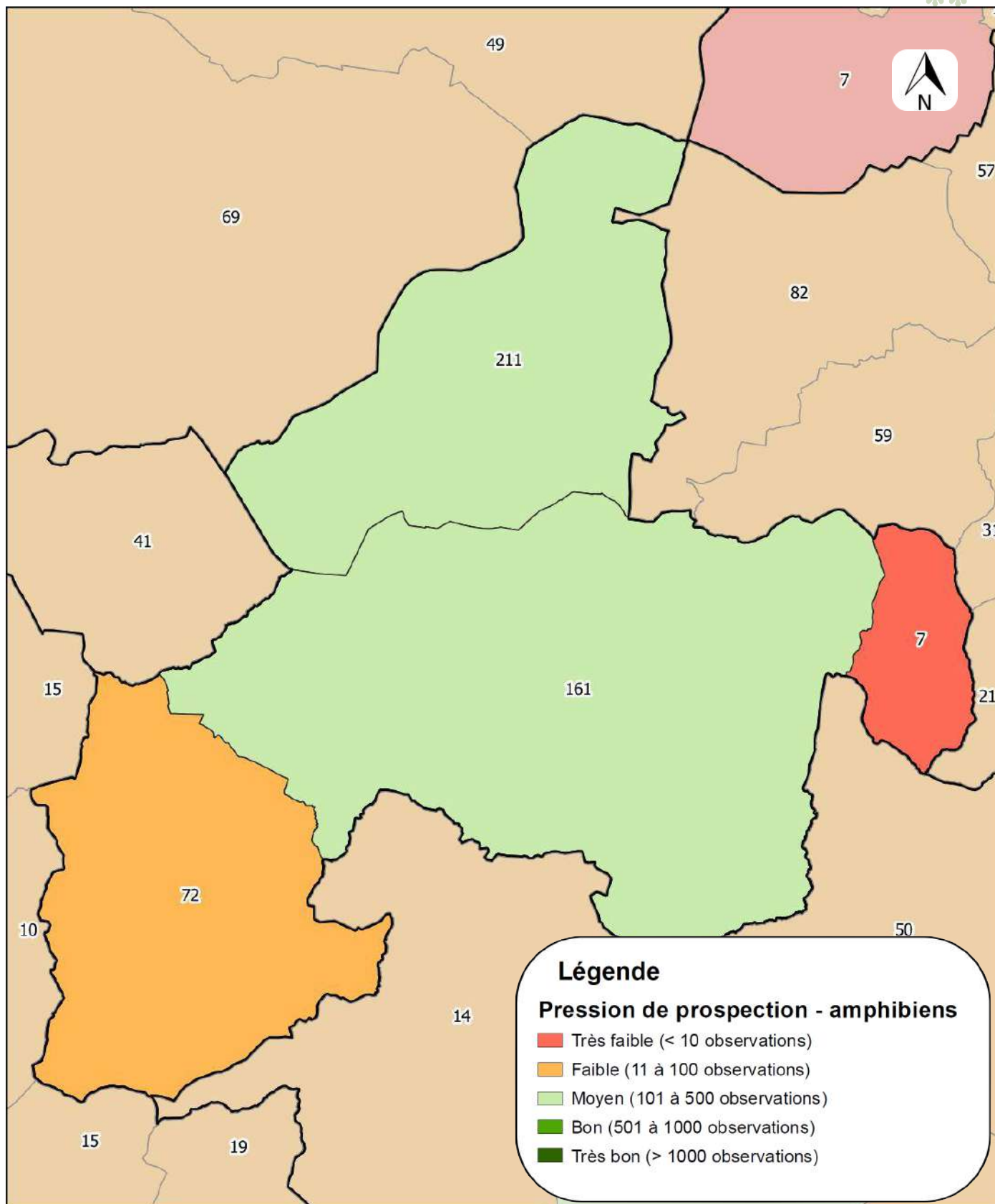


- Orchis grenouille

Biodiversité

DU TERRITOIRE

Les amphibiens :
nombre d'observations



0 3 6 km



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES Pays de Blain Communauté (44)

Les amphibiens font généralement l'objet de peu de prospections. Ceci est lié aux **manques de connaissances de ce groupe chez les naturalistes** mais surtout à la **difficulté d'inventorier les espèces**. Il est nécessaire de, soit reconnaître leurs chants pour les anoues (type grenouille ou crapaud) ou d'être détenteur d'une autorisation de capture pour les espèces en phase aquatique et bien souvent de prospecter la nuit dans des milieux difficiles (forêt, marais, mare en fond de bocage, etc.).

La **pression de prospection** est jugée **moyenne** et supérieure à beaucoup de territoire avec **451 observations sur l'ensemble de la communauté de communes**. En effet, la forêt du Gâvre est un site attractif pour les herpétologues du fait de la présence connus de toutes les espèces d'Urodèles (type salamandre ou triton) connus dans le département à l'exception du Triton ponctué (*Lissotriton vulgaris*).

La Chevallerais contraste avec les autres communes avec une pression de prospection jugée très faible et seulement 7 observations.

L'ESSENTIEL

- 451 observations
- Pression de prospection moyenne



Triton Blasius (*Triturus cristatus* x *T. marmoratus*)

© F. Deschandol et Ph. Sabine

Grenouille rousse (*Rana temporaria*)

© J-C de Massary



Biodiversité

DU TERRITOIRE

Les amphibiens :
nombre d'espèces





COMMUNAUTÉ DE COMMUNES Pays de Blain Communauté (44)

Au total, ce sont **12 espèces d'amphibiens sur les 17 potentiellement présentes en Loire-Atlantique** qui ont été observées sur le territoire.

Ce nombre ne prend pas en compte la présence du Triton de Blasius (*Triturus cristatus* x *T. marmoratus*) observé sur les communes de Blain et du Gâvre. Cet hybride témoigne de la cohabitation de ces deux ascendants, le Triton crêté (*Triturus cristatus*) et le Triton marbré (*Triturus marmoratus*), sur le territoire. Ces deux Urodèles protégés sont classés quasi-menacée sur les listes rouges nationale et régionale. En outre, de par l'importance des effectifs en Pays de la Loire, **la région a une responsabilité élevée vis-à-vis de la conservation du Triton marbré. La qualité des habitats et spécialement la quantité et la qualité des haies et des boisements sont déterminantes pour la conservation de cette espèce.**

Les communes de Blain et du Gâvre accueillent également **deux anoures patrimoniaux**. Tout d'abord, **la Grenouille rousse** (*Rana temporaria*) dont la fragmentation des populations et les modifications des pratiques agricoles en périphérie des massifs forestiers explique le statut d'espèce vulnérable en Pays de la Loire.

Vient ensuite la **Grenouille de Lessona** (*Pelophylax lessonae*), espèce de plus en plus rare du fait de la dilution génétique importante générée par les hybridations avec la Grenouille rieuse (*Pelophylax ridibundus*) qui la rendent, par ailleurs, difficile à identifier.

L'ESSENTIEL

- 12 espèces
- Niveau de connaissances moyen à bon
- Responsabilité nationale élevée de la Région pour la conservation du Triton marbré



Triton marbré (*Triturus marmoratus*)

© S. Wroza



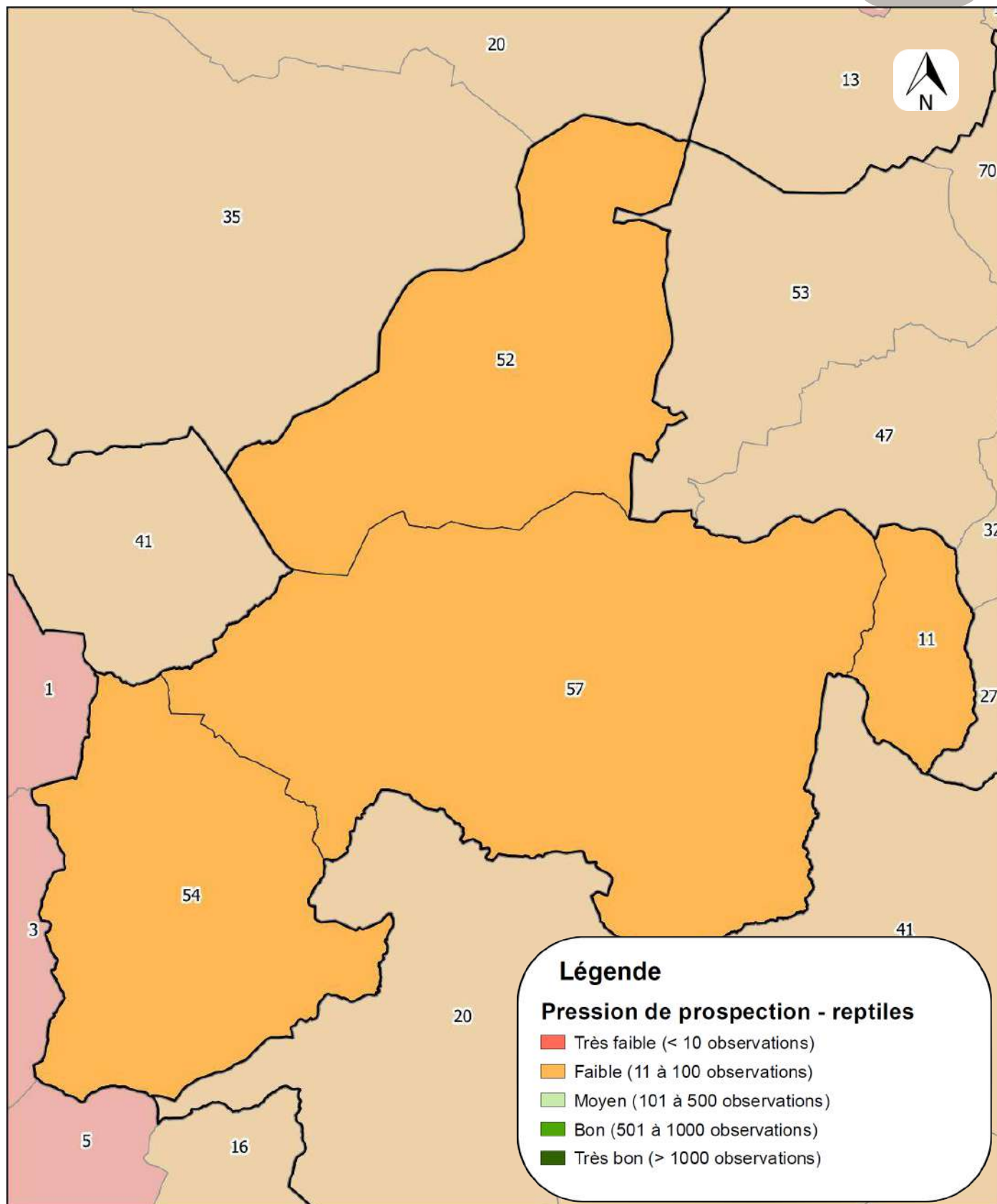
Grenouille de Lessona (*Pelophylax lessonae*)

© E. Sansault - ANEPE Caudalis

Biodiversité

DU TERRITOIRE

Les reptiles :
nombre d'observations





COMMUNAUTÉ DE COMMUNES Pays de Blain Communauté (44)

À l'image des amphibiens, **les reptiles ne sont pas un taxon générateur de beaucoup d'observations**. Même s'ils sont présents partout, la majorité des naturalistes « oublie » de saisir leurs observations de Lézard des murailles (*Podarcis muralis*) ou ne voient pas les serpents au pied des haies. Afin de garantir une bonne recherche des reptiles, il est donc nécessaire d'avoir l'œil lors d'une recherche active ou bien d'utiliser des stratagèmes pour les observer.

Pour ce taxon, la **pression de prospection est considérée comme faible** sur l'ensemble du territoire avec **174 observations**. Néanmoins, on observe des disparités dans le jeu de données. En effet, si l'ensemble des communes atteignent la cinquantaine d'observations de reptiles, la Chevallerais fait office d'exception avec seulement 11 observations.

L'ESSENTIEL

- 174 observations
- Pression de prospection faible



Vipère péliade (*Vipera berus berus*)

©S. Wroza

Lézard des murailles (*Podarcis muralis*)

© S. Wroza

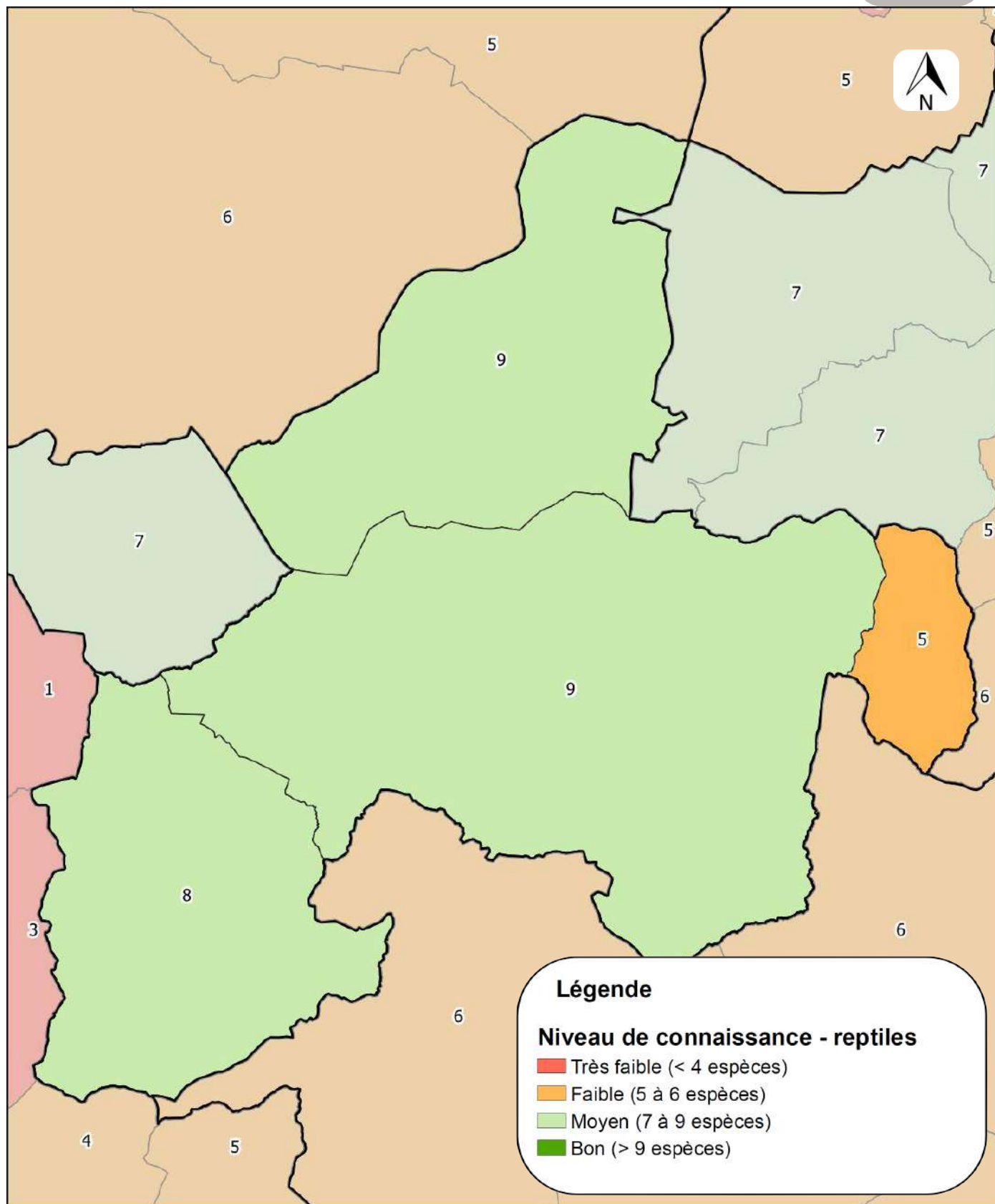


© S. Wroza

Biodiversité

DU TERRITOIRE

Les reptiles :
nombre d'espèces





COMMUNAUTÉ DE COMMUNES Pays de Blain Communauté (44)

11 espèces de reptiles sur les 13 potentiellement présentes en Loire-Atlantique ont été observées sur le territoire. Si le **niveau de connaissance** est jugé moyen à faible selon les communes, il **semble très bon à l'échelle de la communauté de communes en termes d'espèces présentes**. Si des lacunes sont à combler elles ont donc situées à l'échelle intracommunales. A ce jour, deux espèces restent non-détectées sur le territoire, ce sont la Trachémyde écrite (*Trachemys scripta*), une espèce exotique envahissante, et la Couleuvre verte et jaune (*Hierophis viridiflavus*) dont la limite nord de l'aire de répartition ne dépasse pas le sud-est de la Loire-Atlantique.

Plusieurs **espèces sont relativement communes**, mais leurs **populations ne sont pas dans un bon état de conservation**. Il s'agit du **Lézard des murailles**, du **Lézard à deux raies** (*Lacerta bilineata*), de l'**Orvet fragile** (*Anguis fragilis*), de la **Couleuvre helvétique** (*Natrix helvetica*).

A noter la présence des **Vipères aspic** (*Vipera aspis*) et **péliade** (*Vipera berus*). En effet, la communauté de communes du Pays de Blain se situe au milieu de la zone de chevauchement des aires de répartition des deux espèces. Elles sont respectivement **en danger et en danger critique d'extinction en Pays de la Loire**, alors que **la région a une responsabilité élevée quant à leur conservation**.

Si les quatre espèces de lézards connus en Loire-atlantique sont identifiées sur le territoire, **la présence du Lézard vivipare (*Zootoca vivipara*) sur les communes de Bouvron et du Gâvre est notable**. Ce saurien affectionne tout particulièrement les milieux frais et humides tels que les tourbières, les prairies et landes hygrophiles ainsi que les lisières forestières mésohygrophiles. Sa répartition limitée et ses populations isolées en font une **espèce menacée et prioritaire en Pays de la Loire**.

C'est également le cas de la **Couleuvre vipérine** (*Natrix maura*) connue uniquement à Blain. Il s'agit d'un serpent inoffensif avec la particularité d'être semi-aquatique car elle se nourrit principalement de poissons et d'amphibiens. La **dégradation des zones humides : superficie, assèchement et qualité de l'eau sont des paramètres à prendre en compte pour sa conservation**.

Enfin, une observation atypique d'un individu erratique de Cistude d'Europe au bord d'une mare à Bouvron a pu être signalé en 2021.

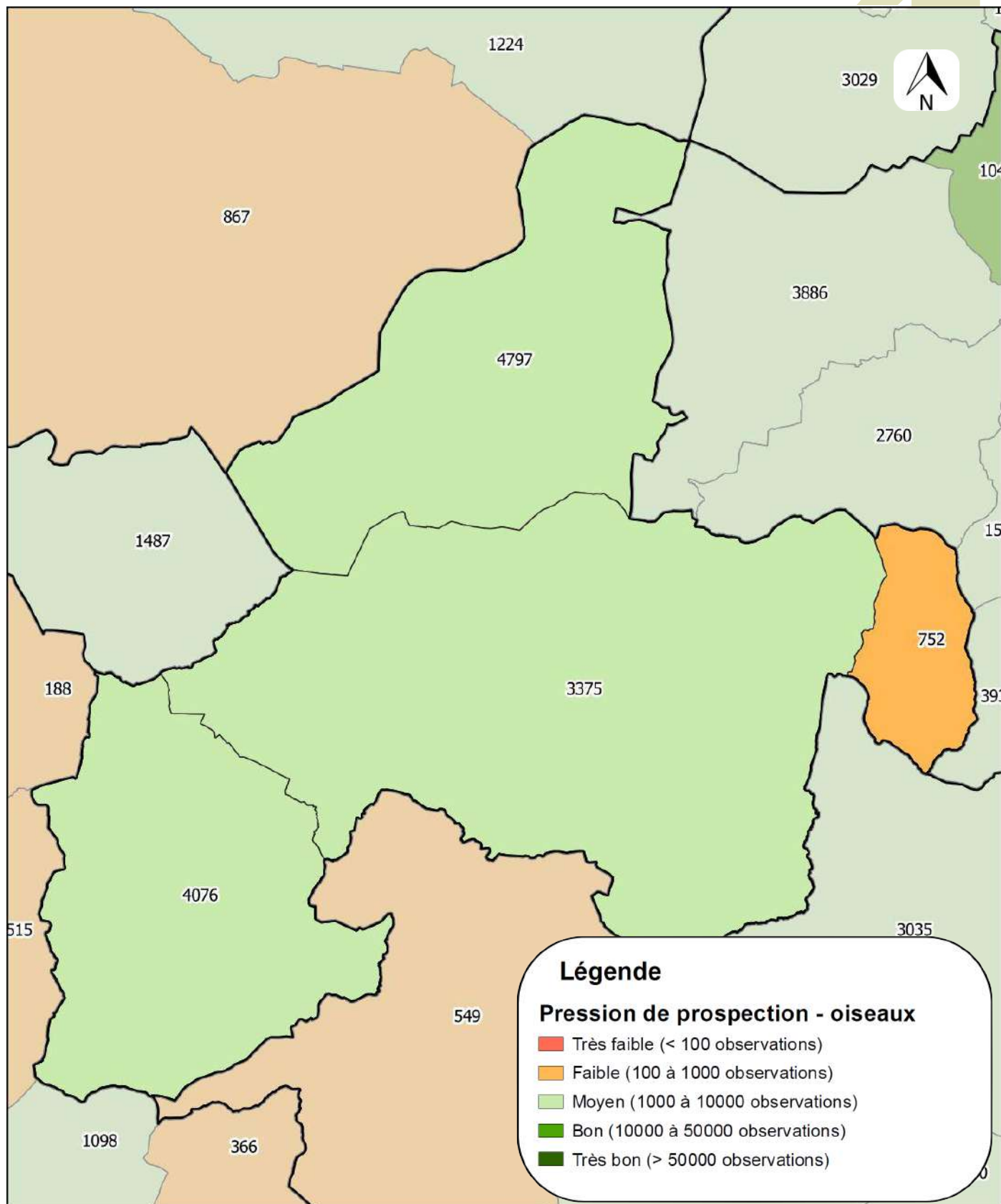
L'ESSENTIEL

- **11 espèces de reptiles sur les 13 potentiellement présentes dans le Département**
- **Responsabilité nationale élevée de la Région pour la conservation des Vipères aspic et péliade**
- **Niveau de connaissance moyen des reptiles**

Biodiversité

DU TERRITOIRE

Les oiseaux :
nombre d'observations



0 3 6 km



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES Pays de Blain Communauté (44)

La **pression de prospection** exercée sur l'avifaune est qualifiée de **moyenne pour l'ensemble du territoire exceptée sur la Chevallerais** où elle est jugée faible. Le **niveau de connaissance** de l'avifaune est jugé **faible et relativement homogène** avec au maximum 124 espèces connues au Gâvre et 82 au minimum à la Chevallerais.

L'ESSENTIEL

- 13 000 observations d'oiseaux
- Pression de prospection moyenne et niveau de connaissance jugé faible à l'échelle de la CCBC



Bouvreuil pivoine (*Pyrrhula pyrrhula*)

© Julien Bonnaud



Busard Saint-Martin (*Circus cyaneus*)

© Nicolas Belcourt



Pic mar (*Dendrocopos medius*)

© J. Comolet-Tirman



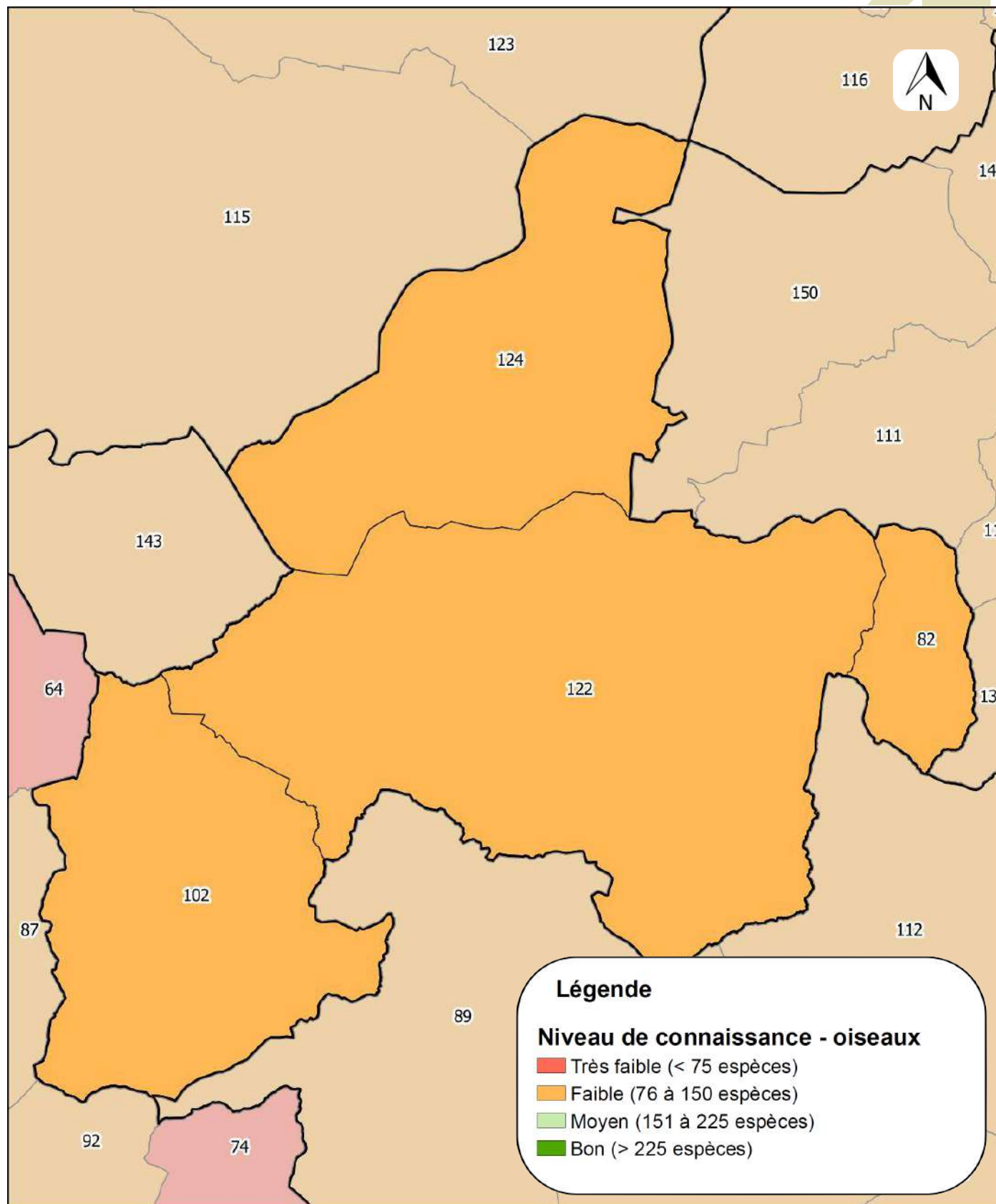
Engoulevent d'Europe (*Caprimulgus europaeus*)

© P. Gourdain

Biodiversité

DU TERRITOIRE

Les oiseaux :
nombre d'espèces





COMMUNAUTÉ DE COMMUNES Pays de Blain Communauté (44)

Le territoire de la communauté de communes du Pays de Blain accueille notamment **deux espèces de passereaux en danger dans notre région le Bruant jaune** (*Emberiza citrinella*) et **le Bouvreuil pivoine** (*Pyrrhula pyrrhula*). Considérés jusqu'à très récemment comme des oiseaux communs du bocage, ils se font aujourd'hui **de plus en plus rare avec des populations en net déclin**.

A noter, la présence d'un autre **passereau patrimonial, la Fauvette pitchou** (*Sylvia undata*). Habituelle des landes, la population du Gâvre est une des rares à être relativement éloignée du littoral dans le département.

La **forêt du Gâvre constitue aussi le bastion des populations ligériennes de Pic noir** (*Dryocopus martius*) et de **Pic mar** (*Dendrocopos medius*). Le jeu de données témoigne encore de la présence du Pic cendré (*Picus canus*) en forêt du Gâvre au siècle dernier, entendu pour la dernière fois en 1991. Au niveau national, les effectifs de l'espèce ont reculés de 30 % entre 1989 et 2016.

L'**Engoulevent d'Europe** (*Caprimulgus europaeus*) se cantonne aux forêts du nord du département en période de nidification, celle du Gâvre en tête. Autre nicheur forestier, le **Pouillot siffleur** (*Phylloscopus sibilatrix*) vient compléter ce cortège de spécialiste.

Le **Busard Saint-martin** (*Circus cyaneus*) est **présent sur les 4 communes. La responsabilité des Pays de la Loire est élevée vis-à-vis de cette espèce**. Au delà des effectifs nicheurs, c'est en hiver que les populations de l'espèce sont les plus importantes.

La région a également une responsabilité très élevée vis-à-vis de la **Chevêche d'Athéna** (*Athene noctua*) dont elle accueille au moins 10 % des populations nationales. L'espèce a été observée sur toute l'intercommunalité en dehors du Gâvre. Elle apprécie les zones de bocage consacrées à l'élevage extensif : les prairies pâturées, parsemées de vieux d'arbres, et la proximité d'une ferme sont les éléments composant son milieu type dans la région.

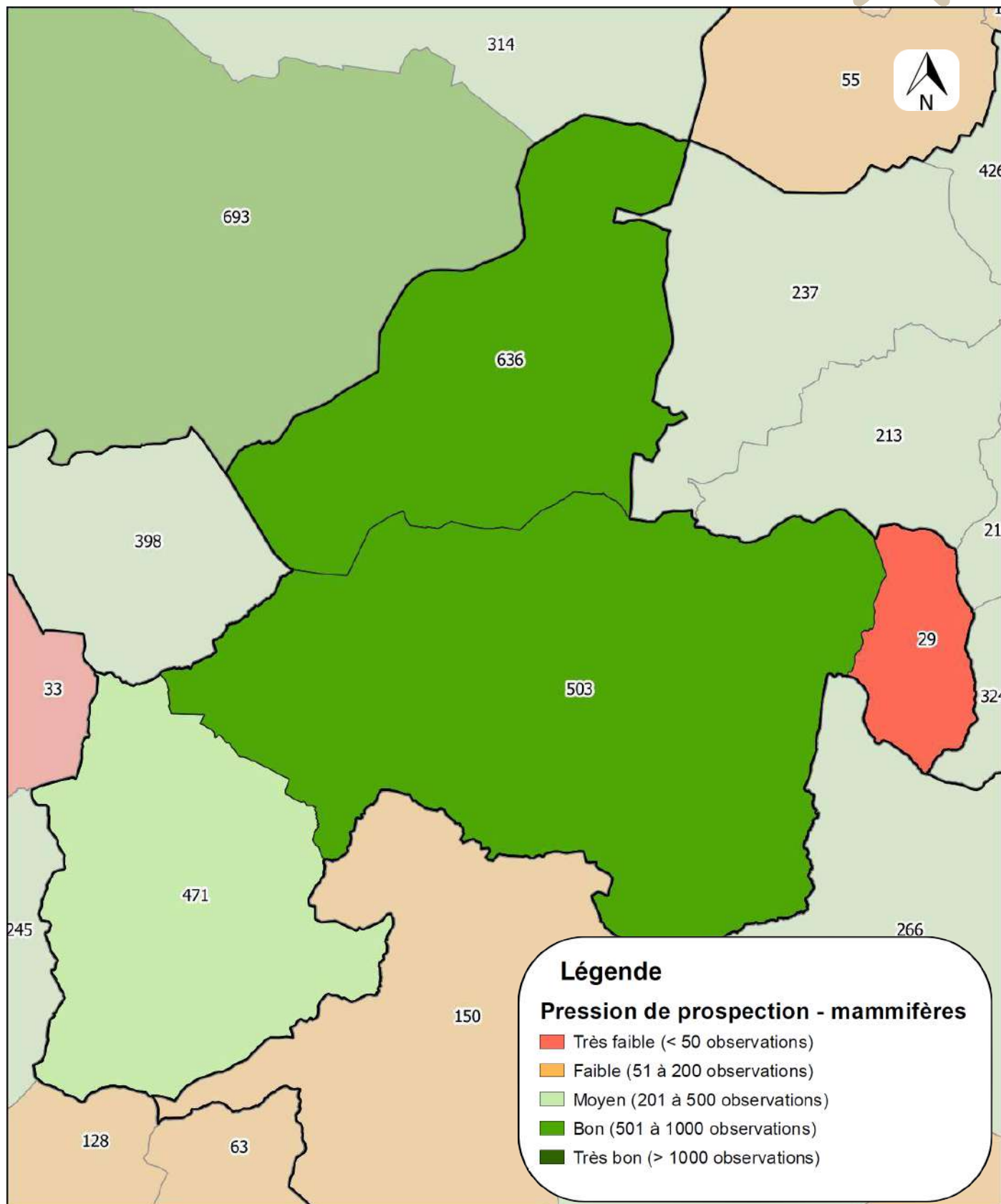
L'ESSENTIEL

- 148 espèces d'oiseaux
- Niveau de connaissance faible
- Responsabilité nationale élevée à très élevée de la Région pour la conservation de plusieurs espèces (Busard Saint-martin et Chevêche d'Athéna)

Biodiversité

DU TERRITOIRE

Les mammifères :
nombre d'observations



0 3 6 km



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES Pays de Blain Communauté (44)

La **pression de prospection** concernant les mammifères est plutôt **homogène** sur le territoire exception faite de la Chevalerais qui, comme pour les autres taxons, a fait l'objet de très peu d'observations (29). Les autres communes oscillent autour de la limite entre le moyen et le bon. In fine, la **pression de prospection est globalement bonne sur les mammifères du pays de Blain**.

L'ESSENTIEL

- 1639 observations de mammifères
- Pression de prospection bonne



Campagnol amphibie (*Arvicola sapidus*)

© P. Rigaux



Loutre d'Europe (*Lutra lutra*)

© F. Merlier



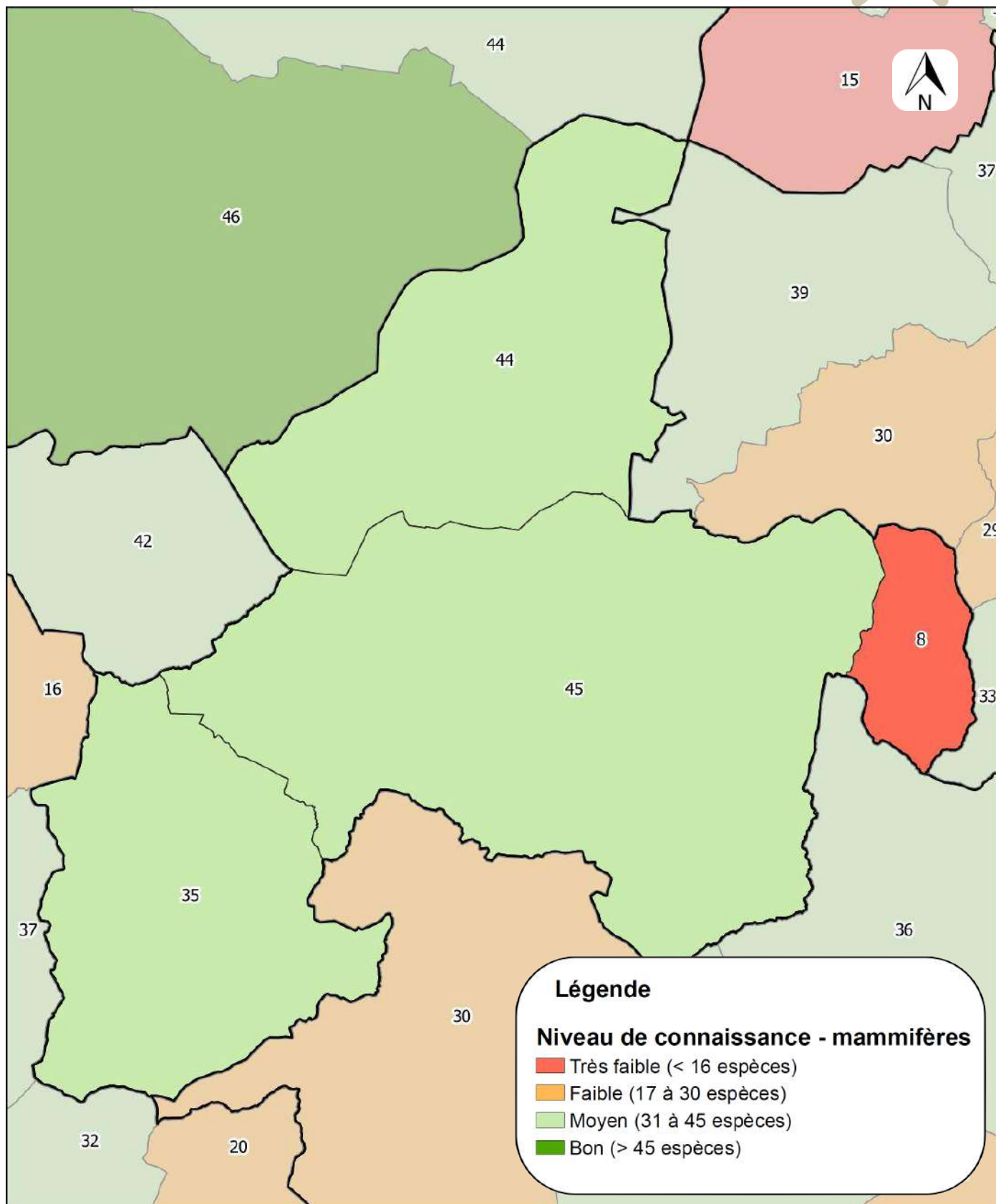
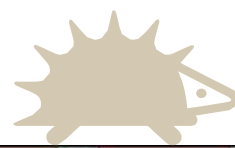
Pipistrelle de Nathusius (*Pipistrellus nathusii*)

© L. Arthur

Biodiversité

DU TERRITOIRE

Les mammifères :
nombre d'espèces





COMMUNAUTÉ DE COMMUNES Pays de Blain Communauté (44)

La communauté de communes du pays de Blain compte 49 des 78 espèces de mammifères connus en Pays de la Loire. Le niveau de connaissance est considéré comme globalement moyen sur le territoire à l'exception de la Chevallerie. Il y est très faible avec 8 espèces. Un chiffre faible mais tout de même à relativiser du fait de la petite superficie de la commune.

La présence de la Loutre d'Europe (*Lutra lutra*) est avérée dans les 4 communes du territoire traversées par le canal de Nantes à Brest. Ce dernier fait le lien entre les populations de la Loire et celles de Bretagne donnant une responsabilité forte à l'intercommunalité pour la conservation de l'espèce à l'échelle régionale.

Elle côtoie, à Blain, Bouvron et au Gâvre, un rongeur vulnérable en Pays de la Loire, le Campagnol amphibie (*Arvicola sapidus*). Espèce discrète et aquatique à la répartition très limitée,

Les espèces de chauves-souris sont nombreuses sur le territoire. Toutes ces espèces ne sont pas présentes toute l'année et en même quantité sur le territoire de la communauté de communes. Certaines sont strictement migratrices quand d'autres sont présentes toute l'année pour mettre bas ou hiverner. Parmi les espèces de chiroptères à fort enjeu, on retrouve la Noctule commune (*Nyctalus noctula*) et la Sérotine commune (*Eptesicus serotinus*), vulnérables sur les listes rouges nationales et régionales. Les Pays-de-la-Loire ont une responsabilité très élevée pour la conservation de ces deux espèces. La Pipistrelle de Nathusius (*Pipistrellus nathusii*), est considérée comme vulnérable sur la liste rouge des Pays de la Loire, la région a une responsabilité élevée pour sa conservation.

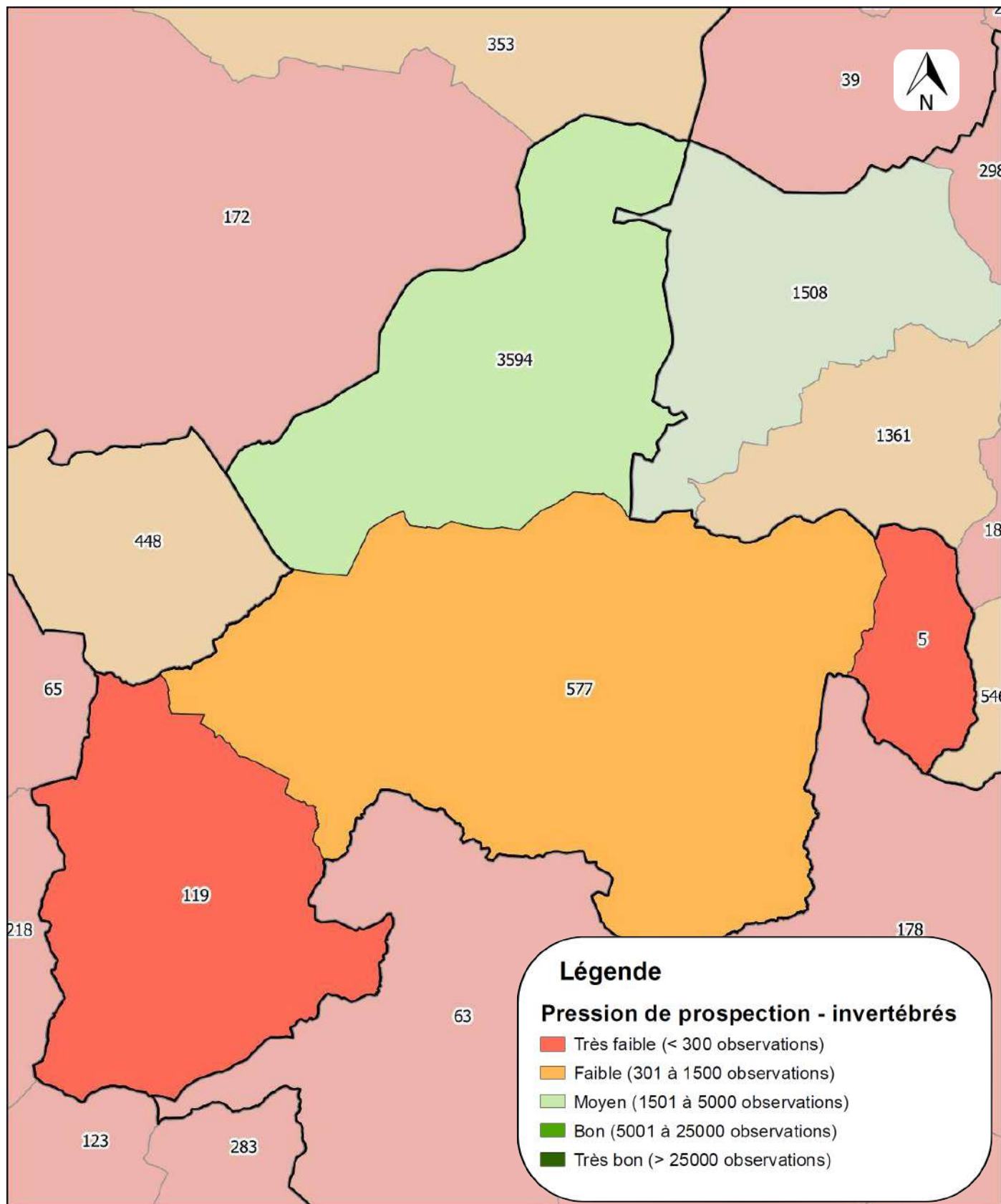
L'ESSENTIEL

- 49 espèces de mammifères
- Niveau de connaissances moyen
- Responsabilité régionale forte de l'intercommunalité pour la conservation de la Loutre d'Europe
- Responsabilité nationale élevée à très élevée de la Région pour la conservation de 2 espèces de chiroptères

Biodiversité

DU TERRITOIRE

Les invertébrés :
nombre d'observations





4 295 données d'invertébrés continentaux a été recensées sur le territoire du Pays de Blain communauté. Toutes sont de statut public ou à diffusion libre.

Les observations concernent l'ensemble des communes, mais sont **très inégalement réparties sur le territoire**. La commune du **Gâvre** comptabilise à elle seule plus de **80 % des observations** (3 596 données). Vient ensuite la commune de Blain qui comptabilise 13 % des observations du territoire (576 données), puis celle de Bouvron avec 119 observations et enfin la commune de La Chevallerais avec seulement 5 observations.

La grande majorité des données concerne la **forêt domaniale du Gâvre**. Ce massif forestier, le plus vaste de Loire-Atlantique, est bien connu des naturalistes et a fait l'objet d'inventaires entomologiques dans le cadre d'un programme portant sur la biodiversité des forêts ligériennes entre 2015 et 2017.

L'**hippodrome de Mespras**, situé en lisière de la forêt du Gâvre, a également bénéficié d'une **importante dynamique d'inventaire** concernant les invertébrés. Ce site est en effet reconnu de longue date pour son **intérêt pour les papillons** et a été régulièrement prospecté par des entomologistes dans le cadre de suivis d'espèces remarquables. Des études récentes ciblées sur quelques groupes d'invertébrés, dont les araignées ou les orthoptères (criquets, sauterelles et grillons), viennent enrichir les connaissances sur ce site.

D'autres secteurs, comme la **forêt de la Groulaie** ou les abords de **la carrière du Pont de Barel** sur la commune de Blain, ont bénéficié d'une pression d'inventaire moindre mais qui reste néanmoins plus élevée que sur le reste du territoire du Pays de Blain communauté. Ailleurs, les données sont en effet très disparates : la partie nord-est de Blain et tout le territoire de la commune de La Chevallerais sont presque totalement dépourvus de données.

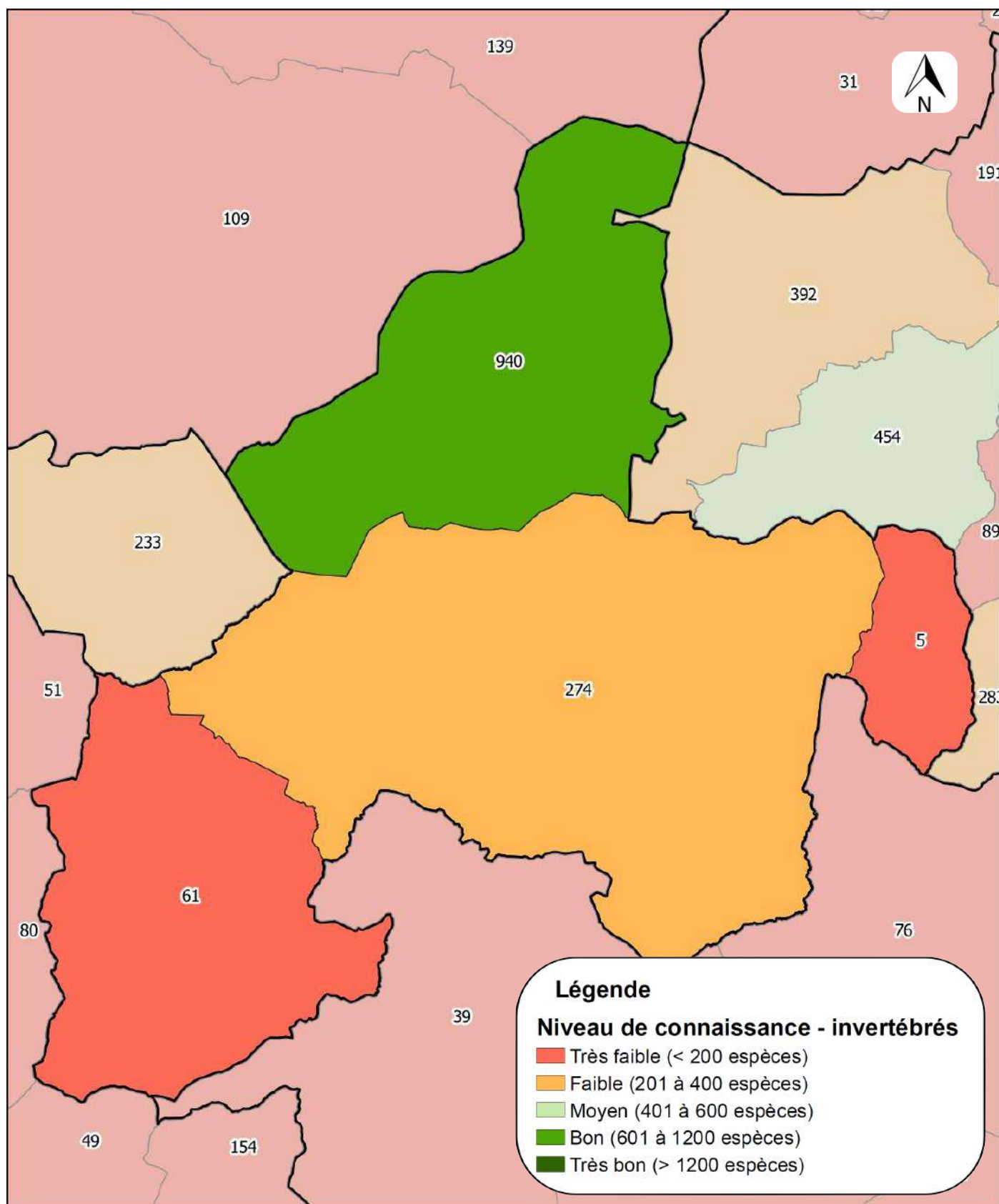
L'ESSENTIEL

- 4 295 observations
- Une pression d'observation très inégale
- La forêt domaniale du Gâvre et l'hippodrome de Mespras concentrent la grande majorité des données

Biodiversité

DU TERRITOIRE

Les invertébrés :
nombre de taxons



0 3 6 km

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES Pays de Blain Communauté (44)

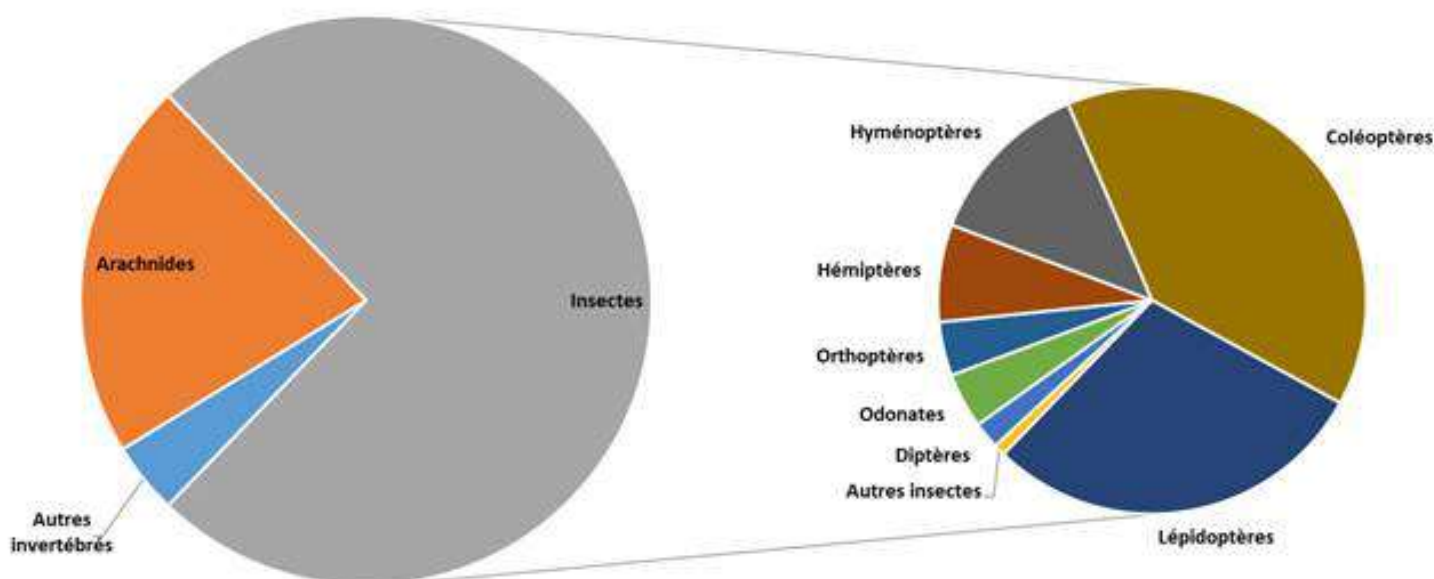


Les 4 295 données recueillies concernent **1 058 taxons** différents. La **richesse inventoriée** dans chaque commune est **très variable** et témoigne de la pression de prospection, très inégale sur le territoire.

Les **insectes** représentent à eux seuls **près de 75 %** du nombre total de taxons inventoriés, les arachnides plus de 21 % et seulement 4 % pour les autres invertébrés qui comprennent, dans le cas présent, quelques espèces d'annélides (vers), de myriapodes (communément appelés « mille-pattes »), de crustacés et de mollusques. Ces derniers, qui forment un groupe d'invertébrés diversifié, sont largement sous-prospectés et méconnus sur le territoire.

Dans le détail (diagramme de droite dans la figure ci-dessous), parmi les insectes, les **coléoptères** arrivent largement en tête avec **310 espèces connues** (soit près de 40 % des espèces d'insectes observées sur le territoire). Viennent ensuite les **lépidoptères** (papillons) avec **230 espèces** (29 %), les **hyménoptères** (fourmis, abeilles, guêpes...) avec **101 espèces** (13 %) et les **hémiptères** (punaises, cicadelles...) avec **58 espèces** (7 %). Rappelons que les coléoptères représentent le groupe qui inclut intrinsèquement le plus d'espèces, suivi par les diptères (syrphes, taons et autres mouches, moustiques,...) et les hyménoptères. Dans ces trois ordres, le niveau de connaissance apparaît donc très faible à l'échelle du territoire, notamment chez les diptères avec seulement 16 espèces recensées.

Les proportions d'odonates (libellules et demoiselles) et d'orthoptères (sauterelles, grillons et criquets) sont par contre relativement conséquentes car ces ordres comportent beaucoup moins d'espèces et sont plus faciles d'accès, pratiqués donc par un plus grand nombre d'observateurs. Avec 33 espèces d'odonates et 29 d'orthoptères, la connaissance reste néanmoins incomplète et parfois ancienne pour ces taxons.



Représentation des groupes d'invertébrés selon les taxons

Le terme de taxon correspond à toute unité de classification des êtres vivants (genre, famille, espèce, sous-espèce, etc.). Ici, il s'agira principalement de genre, d'espèces et de sous-espèces.

Au sein des données rassemblées figurent les observations de **23 espèces déterminantes de Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF)** en Pays de la Loire. Cependant, 6 de ces espèces n'ont pas été revues dans les deux dernières décennies et plusieurs d'entre elles sont présumées disparues du territoire comme le Damier de la Succise (*Euphydryas aurinia*), une espèce de papillon protégée en France, ou encore le coléoptère *Iberodorcadion fuliginator*, qui n'a plus été observé sur le territoire depuis 1996. Ce grand longicorne a la particularité d'être inapte au vol et ses capacités de déplacement limitées en font une espèce particulièrement sensible aux modifications de son environnement.

Une partie des espèces remarquables est présentée brièvement ci-dessous, en les regroupant en deux cortèges.

Zones humides et cours d'eau

En dehors de la rivière de l'Isac, de ses affluents et des quelques milieux alluviaux connexes, le territoire n'est **pas très riche en zones humides**. Pour autant **l'Isac et ses affluents** abritent quelques espèces de **libellules remarquables** qui affectionnent les cours d'eau ou rivières lentes, comme la Cordulie à corps fin (*Oxygastra curtisii*) ou l'Agrion de mercure (*Coenagrion mercuriale*), toutes deux protégées en France. Un autre cortège de libellules, lié aux milieux stagnants, se distingue par la présence de plusieurs espèces rares ou menacées comme l'Aesche isocèle (*Aeshna isocetes*), le Leste des bois (*Lestes dryas*) ou encore le Leste fiancé (*Lestes sponsa*). La reproduction actuelle de ces espèces sur le territoire de l'EPCI n'est cependant pas ou plus attestée.

Enfin, le territoire du Pays de Blain communauté a une **responsabilité importante pour la connaissance et la conservation** d'un petit mollusque aquatique endémique de France métropolitaine : **la Fausse-bythinelle bretonne (*Marstoniopsis armoricana*)**. A l'échelle mondiale, cette espèce n'est connue que de quelques localités de Loire-Atlantique et d'Ille-et-Vilaine. Son extrême rareté lui vaut son statut d'espèce « **en danger critique d'extinction** » sur les listes rouges mondiale et européenne des espèces menacées. Elle vit dans les canaux et les rivières à faible courant, à l'image de l'Isac où elle a été observée en 2000. Cette espèce mériterait des recherches ciblées et approfondies sur le territoire.



Leste fiancé (© F. Herbrecht, GRECIA)



Cordulie à corps fin (© T. Cherpitel)



Agrion de Mercure (© F. Herbrecht, GRECIA)

Biodiversité

DU TERRITOIRE

Les observations remarquables et potentialités pour les invertébrés

Boisements, bocage et landes



La **forêt du Gâvre** et ses abords contiennent la **majorité des observations** d'espèces d'invertébrés remarquables associées aux **boisements, aux landes et au bocage**. Ce massif forestier est connu pour abriter une grande richesse en espèces de papillons. On peut notamment y observer quelques grandes espèces comme le Gazé (*Aporia crataegi*), le Tabac d'Espagne (*Argynnis paphia*) ou le Grand paon de nuit (*Saturnia pyri*).

En l'état actuel des connaissances, la **forêt du Gâvre est parmi les forêts plus riches en espèces de coléoptères saproxyliques** (espèces associées au bois mort ou mourant) dans le nord-ouest de la France. Elle jouerait un **rôle très important dans la conservation de ces insectes** à cette échelle géographique. Plus de 130 espèces de coléoptères saproxyliques y ont été recensées, dont une dizaine sont considérées comme des espèces peu communes à rares en France (*Oxyaemus variolosus*, *Calambus bipustulatus*, *Hypoganus inunctus*, *Paraphotistus nigricornis*, *Eucnemis capucina*, *Hylis cariniceps*, *Melandrya barbata*,...). On notera également la présence du mille-pattes *Arctogeophilus inopinus*, taxon sub-endémique de France à forte affinité atlantique et qui est considéré comme rare au niveau national.

Le **cortège des bourdons** est quant à lui **très intéressant**, en témoigne la présence de plusieurs espèces peu communes en Loire-Atlantique : le Psithyre des champs (*Bombus campestris*), le Petit bourdon des landes (*Bombus jonellus*) ou le Bourdon grisé (*Bombus sylvarum*), ainsi que le très rare Grand bourdon des landes (*Bombus magnus*), dont les deux seules observations régionales proviennent de la forêt du Gâvre. Non revu depuis 2011, il mériterait d'être recherché pour s'assurer qu'il vit encore sur le territoire.

La **lande de l'hippodrome de Mespras** accueillait au moins trois espèces de **papillons remarquables** : l'Azuré de la Croisette (*Phengaris alcon*), l'Azuré du Genêt (*Plebejus idas*) et l'Azuré de l'Ajonc (*Plebejus argus*), aujourd'hui toutes trois vraisemblablement disparues. Ce secteur abrite néanmoins encore quelques espèces intéressantes à l'image de *Cheilosia longula*, une mouche de la famille des syrphes associée aux landes en contexte boisé et qui est rare en Région et en France.

Enfin le cortège des **coléoptères coprophages** (espèces se nourrissant de déjections diverses) est assez **bien connu**, grâce à des prospections ciblées sur ces insectes recycleurs. Il s'avère assez riche et original avec la présence de **quelques espèces remarquables** dont *Liothorax muscorum*, un petit insecte très rare et localisé en France, qui se nourrit essentiellement de bouses de vaches et contribue ainsi à « assainir » nos pâturages.



Gazé (© D. Simon)

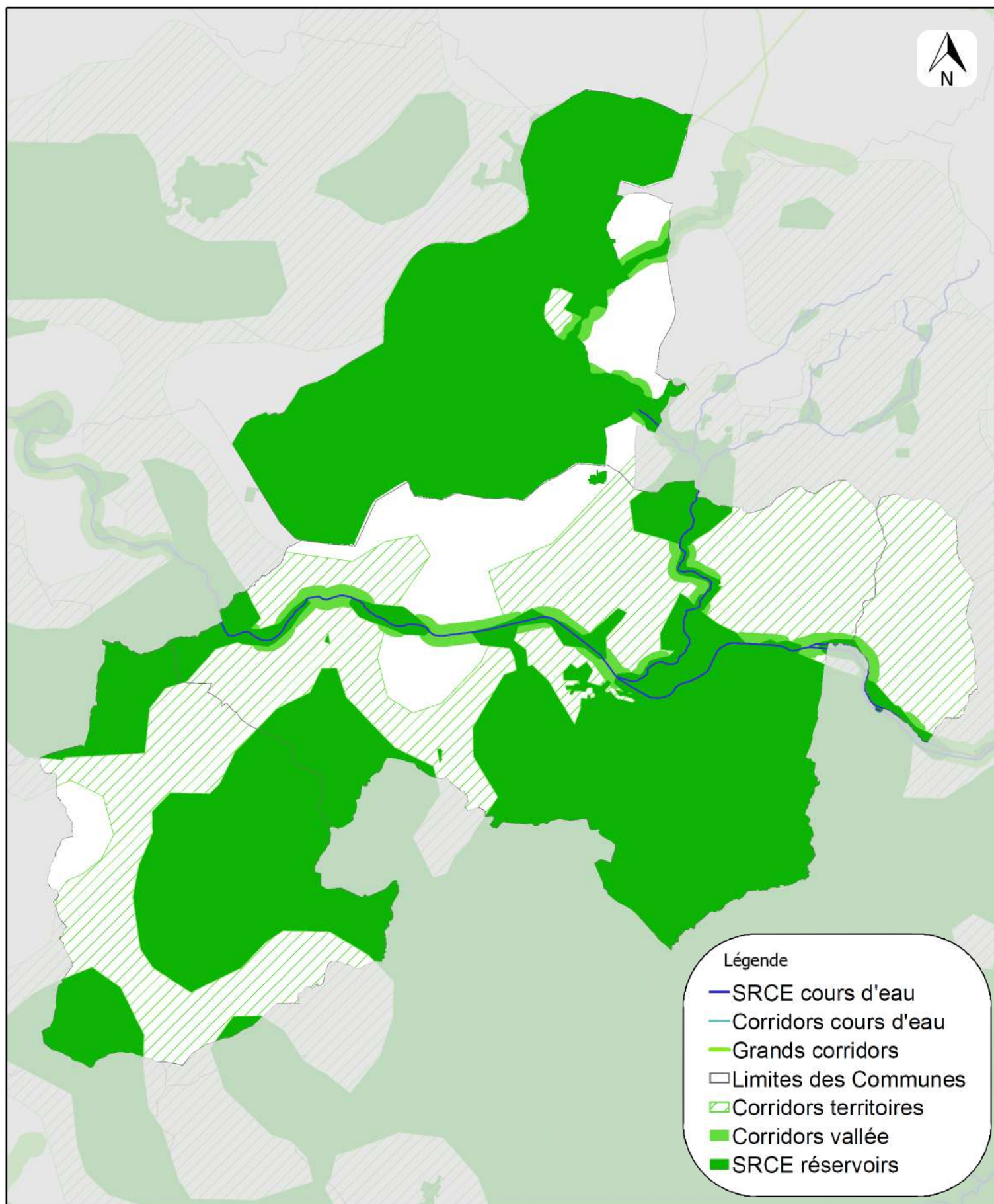


Psithyre des champs (© G. Lemoine)

Biodiversité

DU TERRITOIRE

Le Schéma Régional de
Cohérence Écologique (SRCE)



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Pays de Blain Communauté (44)

Le Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE) est un document cadre élaboré à l'échelle régionale pour la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques, soit la Trame Verte et Bleue (TVB). Il présente les grandes orientations stratégiques du territoire régional en matière de continuités écologiques.

De **nombreux corridors écologiques et réservoirs de biodiversité** au sens du SRCE s'imbriquent sur le territoire.

L'Isac et son affluent le Perche, constituent la trame bleue, un corridor aquatique. Cette dernière traverse le territoire d'est en ouest et le connecte avec les corridors des espaces autour.

Ces cours d'eau constituent également des corridors de vallées et permettent une connexion avec les territoires à l'est, à l'ouest et au nord. En effet, les cours d'eau, ainsi que la ripisylve associée, les prairies plus ou moins humides et le bocage qui les bordent assurent les connexions.

Des connexions appelées « corridors territoires » sont également fortement présentes à l'échelle du Pays de Blain communauté et connectent une grande partie des réservoirs de biodiversité entre eux. Ces corridors territoires sont généralement des espaces bocagers, de manière générale, ils permettent la circulation de nombreuses espèces terrestres.

Le Pays de Blain communauté est composé de **grands réservoirs de biodiversités tels que la forêt du Gâvre et le plateau bocager du Sillon de Bretagne**.

Il est à noter que de **nombreux obstacles et éléments de fragmentation** sont également présents sur le territoire. Et notamment les grands axes de circulation tels que la Nationale 171 qui traverse le territoire de manière longitudinale ou les Départementales 16 et 164.

L'ESSENTIEL

- **Territoire offrant de nombreuses connections et réservoirs pour la biodiversité**
- **Corridors et réservoirs de natures diverses et imbriqués**

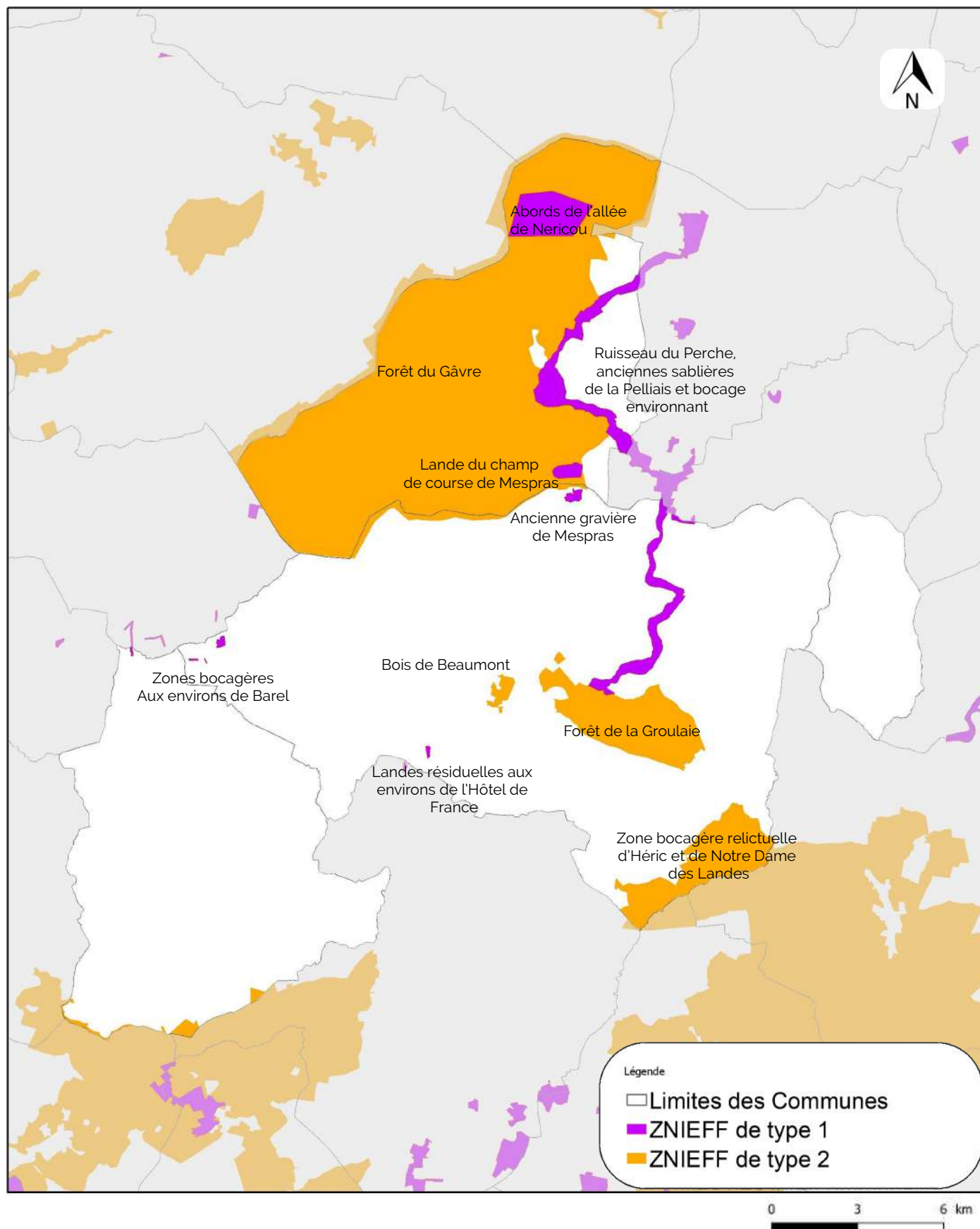
Réservoir de biodiversité : espace où les espèces peuvent réaliser tout ou partie de leur cycle de vie (alimentation, croissance, reproduction). La biodiversité y est riche et représentative.

Corridor : voies de déplacements entre les réservoirs de biodiversité

Zonage nature

DU TERRITOIRE

Zones Naturelles d'Intérêt
Écologique, Faunistique et
Floristique (ZNIEFF)



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES Pays de Blain Communauté (44)

Le Pays de Blain Communauté compte **13 ZNIEFF** au total sur son territoire, 8 de type I et 5 de type II.

Les ZNIEFF de type I représentant les surfaces les plus importantes sont : **le Ruisseau du Perche, anciennes sablières de la Pelliass et bocage environnant** (310 ha répartie sur 2 communes, Blain et le Gâvre) et **les abords de l'allée de Nerciou** (168 ha sur la commune du Gâvre).

Les ZNIEFF de type II représentant les surfaces les plus importantes sont : **la forêt du Gâvre** (4 534 ha sur 2 communes le Gâvre et Blain), **la forêt du Groulaie** (478 ha sur la commune de Blain), **la zone bocagère relictuelle d'Héric et de Notre-Dame-des-Landes** (391 ha sur la commune de Blain).

L'ESSENTIEL

- 13 ZNIEFF
- 532 ha de ZNIEFF I et 5 560 ha de ZNIEFF II

Etang du ruisseau du Perche

- Forêt du Gâvre

- © R. PELLEGRIN



Surface des ZNIEFF par type et par communes

Classement par ordre d'importance 1 2 3

Commune	Nombre ZNIEFF de type I	Surface (ha)	% de la superficie de l'EPCI
Blain	6	165,07	0,77 %
Bouvron	2	0,94	0,00 %
La Chevallerais	0	0	0,00 %
Le Gâvre	3	366,15	1,71 %
CC du Pays de Blain	11	532,16	2,49 %

Commune	Nombre ZNIEFF de type II	Surface (ha)	% de la superficie de l'EPCI
Blain	4	983,79	4,60 %
Bouvron	1	41,96	0,20 %
La Chevallerais	0	0	0,00 %
Le Gâvre	1	4533,96	21,23 %
CC du Pays de Blain	6	5559,71	26,03 %

Les ZNIEFF sont des zones d'inventaire présentant de fortes capacités biologiques et un bon état de conservation. Elles sont classées en deux catégories :

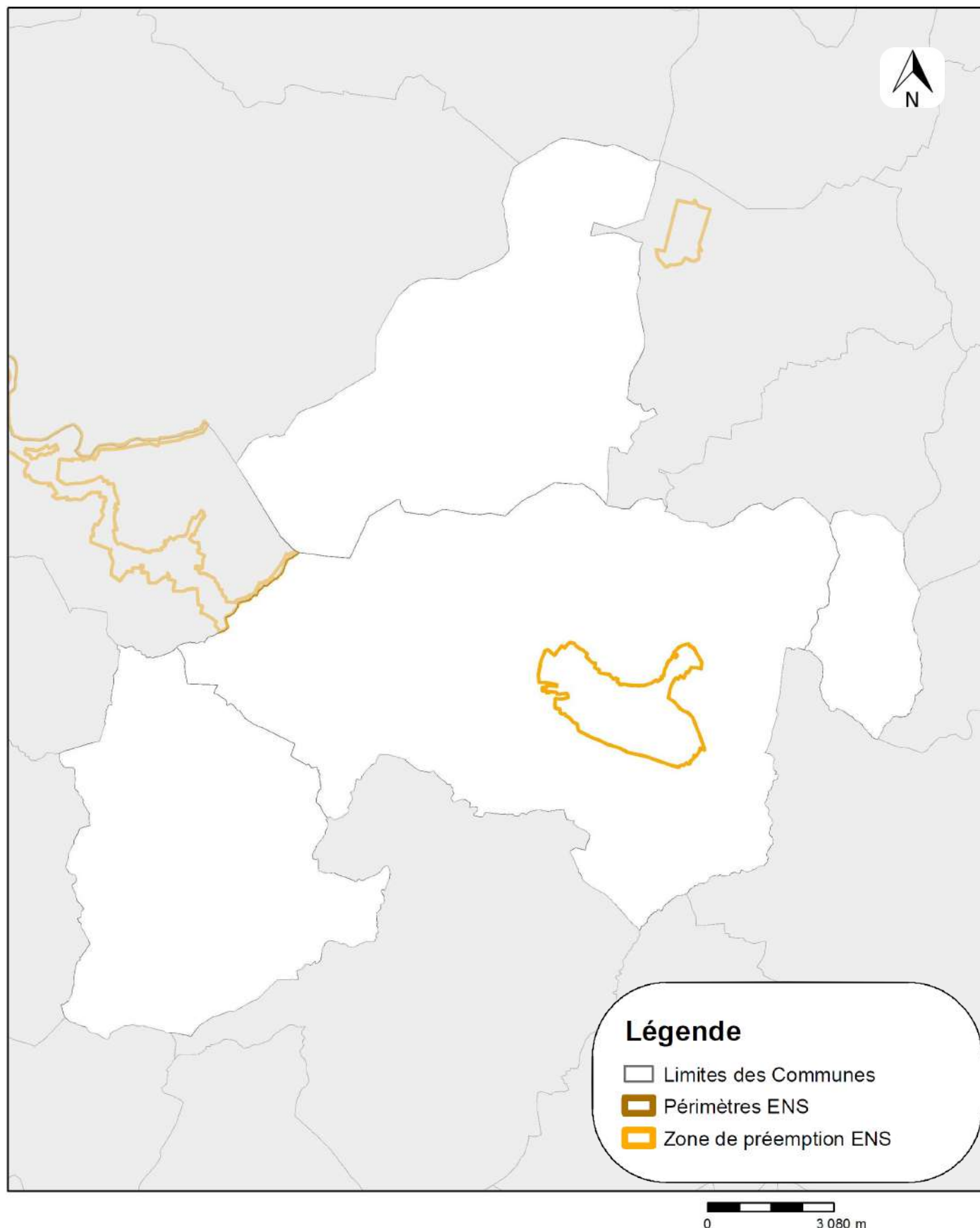
- ZNIEFF de type I : secteurs de grand intérêt biologique ou écologique

- ZNIEFF de type II : grands ensembles naturels riches et peu modifiés, offrant des potentialités biologiques importantes.

Zonage nature

DU TERRITOIRE

Espaces Naturels Sensibles (ENS)



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Pays de Blain Communauté (44)

Le Pays de Blain Communauté ne compte aucun Espaces Naturels Sensibles (ENS) sur son territoire.

Une zones de préemptions au titre des ENS se trouve au sein du territoire, c'est la **forêt de la Groulaie**, sur la commune de Blain, au sud de l'Isac.

2 zones de préemptions au titre des ENS se trouvent à proximité du territoire : l'étang de Clegreuc sur la commune de Vay, au nord-est du territoire, la vallée de l'Isac sur la Communauté de communes du Pays de Pontchâteau à Saint-Gildas-des-Bois, à l'ouest.

Les zones de préemptions du territoire concernent essentiellement des espaces boisés et des zones humides.

Ces zones de préemptions désignent des espaces identifiés comme étant dotées d'enjeux environnementaux prioritaires par le Département de Loire-Atlantique.

Cet outil de veille foncière régi par le Code de l'urbanisme conduit à l'obligation, pour les notaires, d'informer les services du Département de toute intention de vente concernant les parcelles présentes dans la zone de préemption.

Le Département est titulaire du droit de préemption, mais peut déléguer ce droit à une Commune.

L'ESSENTIEL

- **Aucun ENS sur le territoire**
- **1 zone de préemption ENS : Forêt de la Groulaie**

Les Espaces Naturels Sensibles (ENS) sont des outils de protection des espaces naturels régis par le code de l'urbanisme (Articles L.142-1 à L.142-13 du code de l'urbanisme) :

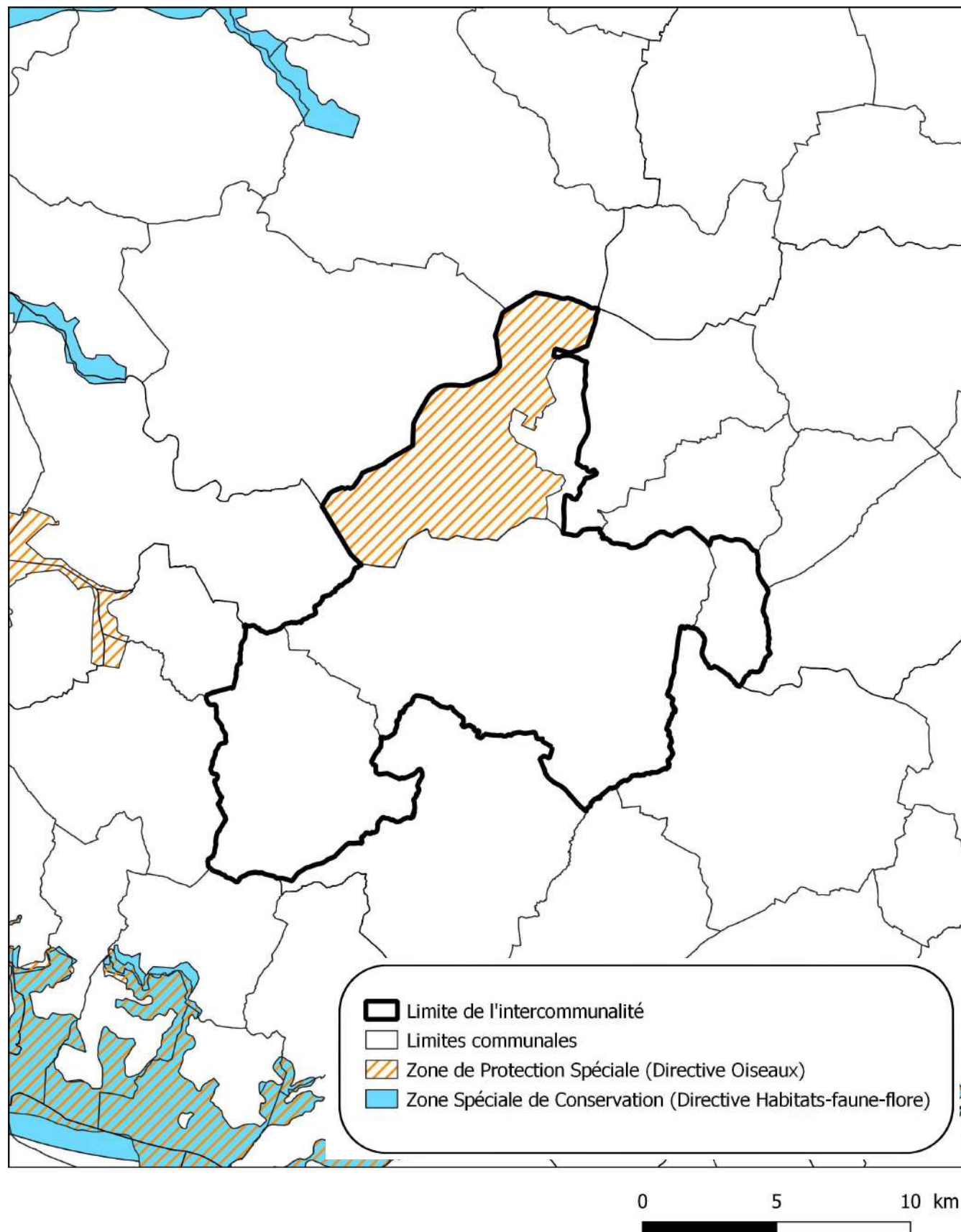
« Afin de préserver la qualité des sites, des paysages, des milieux naturels et des champs naturels d'expansion des crues et d'assurer la sauvegarde des habitats naturels. Selon les principes posés à l'article L. 110, le département est compétent pour élaborer et mettre en œuvre une politique de protection, de gestion et d'ouverture au public des espaces naturels sensibles, boisés ou non. (...) »

Les ENS sont au cœur des politiques du Conseil Départemental qui bénéficie de la Taxe Départementale des Espaces Naturels Sensibles (TDENS) notamment pour l'acquisition, l'aménagement et la gestion de milieux naturels.

Zonage nature

DU TERRITOIRE

Zone Natura 2000



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Pays de Blain Communauté (44)

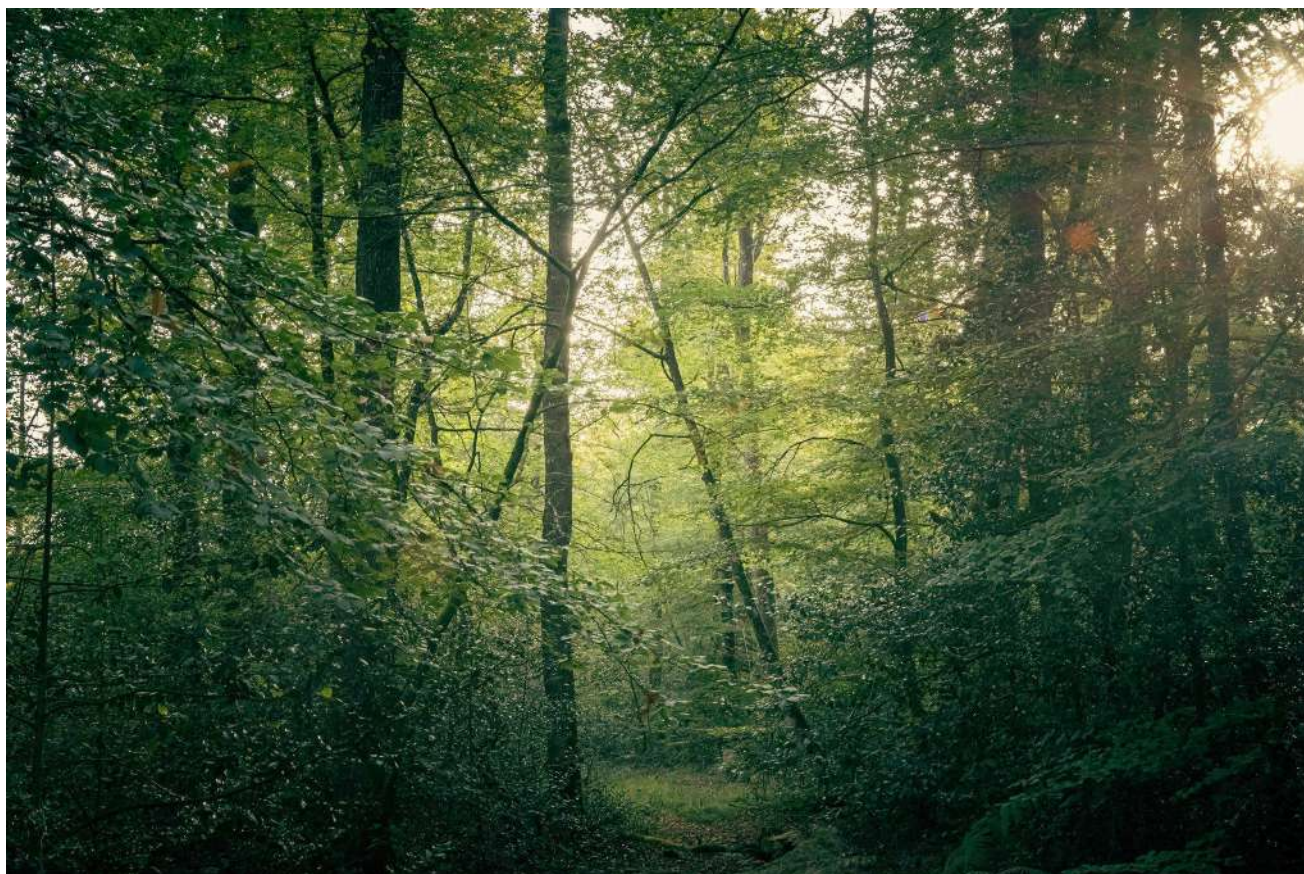
La Communauté de communes du Pays de Blain Communauté compte une zone Natura 2000 sur son territoire. Avec une **superficie de 4 481 ha**, ce site couvre la quasi totalité de la commune de Gâvre. Ce **site Natura 2000 « Forêt de Gâvre »** est issu de la **Directive Oiseaux**.

La forêt de Gâvre est une forêt mixte formant des **milieux diversifiés pour l'avifaune** : développement forestier à divers stade, landes, futaies, taillis, etc. Ces milieux sont notamment favorables à la famille des pics, aux rapaces, à la Fauvette pitchou et à la Cigogne noire (*Ciconia nigra*).

La forêt étant domaniale, le site est **peu concerné par des facteurs importants** de vulnérabilité (sylviculture, chasse, passage de véhicules motorisés, etc.). Cependant, la **gestion forestière du site est à améliorer** selon les objectifs écologiques et la fréquentation du public (INPN).

L'ESSENTIEL

- 1 site Natura 2000 issu de la Directive Oiseaux
- Site de 4 481ha : « Forêt de Gâvre »



Forêt du Gâvre - © R. PELLEGRIN

Les Zones de Protection Spéciales (ZPS) sont créées en application de la directive européenne 79/409/CEE¹ (plus connue sous le nom directive oiseaux) relative à la conservation des oiseaux sauvages. Les Zones Spéciales de Conservation (ZSC) ont été introduites par la directive 92/43/CEE, (directive habitats-faune-flore) et présentent un fort intérêt pour le patrimoine naturel exceptionnel qu'elles abritent.

Synthèse des enjeux

DU TERRITOIRE

Des enjeux paysagers

Le territoire est marqué par une alternance de vallées, de bocages et de boisements.

La forte identité agricole du paysage est caractérisée par de nombreuses prairies et un maillage bocager inégalement réparti. C'est pourquoi, l'un des enjeux paysager est d'accompagner l'évolution de l'activité agricole et notamment de favoriser voire renforcer la trame bocagère et ainsi, l'identité rurale.

Les nombreux bois et boisements forment également l'identité du territoire.

L'omniprésence des cours d'eau et leurs prairies inondables participent eux aussi à l'identité paysagère du territoire. L'un des enjeux est donc de conserver cette riche diversité paysagère, de maintenir son harmonie et de poursuivre sa valorisation.

La situation du territoire face à l'influence des grandes agglomérations voisines et la présence d'axes routiers structurants induisent de fortes pressions urbaines. La maîtrise des extensions urbaines des principaux pôles urbains et des bourgs proches des grandes agglomérations fait également partie des enjeux paysagers du territoire.

Des enjeux de maintien d'une diversité de milieux

Cours d'eau, zones humides et plans d'eau : Le territoire est marqué par un réseau hydrographique dense mais présentant un état écologique globalement moyen. L'enjeu est d'améliorer la qualité des eaux (superficielles et souterraines) et des milieux aquatiques. Cet enjeu n'est pas à considérer uniquement sur les cours d'eau, mais également à travers la qualité du réseau bocager. Les divers milieux aquatiques et zones humides concentrent une grande richesse d'habitats et de biodiversité lorsqu'ils sont en bon état écologique. L'acquisition de connaissances concernant ces différents milieux faciliterait leur prise en compte à l'échelle locale.

Boisements : De nombreux boisements patrimoniaux et secondaires se répartissent sur le territoire et forment une trame boisée. Ces espaces sont des zones refuge pour de nombreuses espèces et accueillent des habitats très importants pour la biodiversité. L'enjeu pour ces milieux est de les maintenir là où ils sont présent et de renforcer cette trame boisée dans les interstices.

Maillage bocager et prairies : Le caractère rural et agricole du territoire est certes un enjeu paysager mais également un enjeu pour la biodiversité. Ce maillage de haies, prairies permanentes et mares compose une mosaïque d'habitats issue de l'activité agricole et présente un grand intérêt pour la biodiversité.

La préservation de ce maillage constitue un enjeu, en vue de garantir la présence de nombreuses espèces (oiseaux, amphibiens, reptiles, chiroptères, petits mammifères, insectes, etc.) dont certaines sont patrimoniales et inféodées à ces milieux bocagers.

Synthèse des enjeux

DU TERRITOIRE

Des enjeux de connaissance et préservation de la biodiversité patrimoniale

Amélioration des connaissances de la biodiversité locale : La connaissance naturaliste est hétérogène à l'échelle du territoire, tant en nombre d'espèces qu'en nombre d'observations. La connaissance globale de la biodiversité locale est considérée comme moyenne à faible.

Les observations et connaissances sont globalement lacunaires sur la commune de la Chevallerie où le niveau de connaissance des 6 groupes étudiés (plantes à fleurs et fougères, amphibiens, reptiles, mammifères, oiseaux et invertébrés) est considéré comme faible ou très faible (cette information est à corréliser avec la taille de la commune).

Les mammifères et les reptiles constituent les groupes taxonomiques les plus connus et étudiés à l'échelle de la Communauté de communes, à l'inverse les invertébrés et les oiseaux font partie des groupes les moins connus et prospectés.

Les plantes à fleurs et fougères constituent le groupe taxonomique dont les lacunes de connaissance et d'observation sont les plus importantes, c'est pourtant l'un des groupes taxonomiques le plus conséquent.

La diversité d'habitats présents sur le territoire forgent pourtant un haut potentiel d'accueil pour ces espèces variées. Une prospection plus importante et ne se limitant pas aux espaces remarquables (les plus visités par les naturalistes, tel que la Forêt du Gâvre) permettrait de faire évoluer la connaissance de la biodiversité locale. La connaissance (actuellement nulle) des poissons serait également intéressante à développer compte tenu de l'omniprésence des cours d'eau sur la Communauté de communes.



© envol-vert.org

Annexes

Légende carte géologique

-  Colluvions indifférenciées
-  Colluvions dérivant d'alluvions ou d'épandages plio-quaternaires
-  Revêtements d'interfluves indifférenciés, sables, cailloutis, argiles, Pléistocène inférieur
-  Revêtements d'interfluves de 1 à 7 mètres de puissance, Pléistocène inférieur
-  Revêtements d'interfluves résiduels et remaniés, Pléistocène inférieur
-  Alluvions récentes et actuelles, colluvions de fond de vallon, Holocène
-  Alluvions de la basse terrasse, graviers, sables, Pléistocène supérieur
-  Plio-Quaternaire indifférencié souvent soliflué ou remanié, cailloutis rubéfiés, sables, argiles
-  Plio-Quaternaire limoneux
-  Plio-Quaternaire, sables et graviers du bassin de Campbon
-  Limons éoliens
-  Altérites argileuses indifférenciées, Paléocène supposé
-  Pliocène, sables
-  Pliocène, sables graveleux, localement indurés
-  Groupe de Saint-Perreux indifférencié, schistes, siltites, grès (Ordovicien moyen-Silurien inférieur?)
-  Formation de la Romme, rhyolites, tufs acides, microgranites
-  Formation de la Romme, spilites, tufs basiques
-  Formation de Frégréac, phtanites (Llandovéry)
-  Formation de Frégréac, Grès de l'Eclys
-  Formation de Frégréac, horizons à dominante gréseuse
-  Formation de Frégréac indifférenciée, série schisto-gréseuse et volcanique (Ordovicien supérieur-Dévonien inférieur)
-  Formation du Culm du synclinal d'Ancenis, série grès-pélique (Frasnien-Dinantien)
-  Formations de Châteaupanne et du Château de Montaigu indifférenciées, grès, schistes, grès quartzites, micropoudingues
-  Formation des Mauges, micaschistes à chlorite, muscovite et localement biotite et grenat
-  Formation du Hâvre, passées graphiteuses, méta-phtanites
-  Formation du Hâvre, micaschistes à ocelles d'albite, muscovite, biotite chloritisée
-  Orthogneiss ocellé de l'Audrenais
-  Formation de Drain, amphibolites
-  Péridotites, serpentinites
-  Formation de Saint-Mars-du-Désert, orthogneiss
-  Formation de Saint-Mars-du-Désert, orthogneiss mylonitique
-  Formation du Cellier, leptynites blastomylonitiques
-  Formation du Cellier, gneiss plagioclasiques
-  Formation du Cellier, gneiss plagioclasiques à disthène
-  Formation du Cellier, enclaves d'éclogites
-  Formation de Mauves-sur-Loire, micaschistes albitiques à muscovite et chlorite
-  Filons de quartz
- Réseau hydrologique

Nos fournisseurs DE DONNÉES

> Géographie administrative et physique du territoire



BD TOPO ® 2021
BD ALTI® 2001



Géosciences pour une Terre durable
brgm

Géologie 2020



Atlas des Paysages 2016

> Milieux naturels



État des masses d'eau,
DCE 2019



Classement
cours d'eau
2018



Zones humides
probables 201



Mares 2012
Haies 2009



Boisements
BD TOPO ® 2021

> Aménagement du territoire



OC SGE ® 2013
RPG 2019



Pollution
lumineuse
2017

> Zonages nature



SRCE 2019
ZNIEFF 2019
Natura 2000



ENS 2018

Données biodiversité

DU PORTAIL

Biodiv'Pays de la Loire
de novembre 2021

> Bases de données moissonnées en intégralité



Base de données
GéoNature



UNION REGIONALE
PAYS DE LA LOIRE

Base de données
Kollect

> Bases de données partiellement moissonnées

Conservatoire Botanique National



Bases de données Calluna et eColibry



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ
PAYS DE LA LOIRE

Faune Loire-Atlantique



Base de données GéoNature



Base de données GéoNature

Les données visualisables reflètent l'état d'avancement des connaissances et/ou la disponibilité des données existantes : elles ne peuvent en aucun cas être considérées comme exhaustives. Le moissonnage des bases de données partenaires est toujours en cours, le nombre de données visualisables est amené à augmenter au fil du temps.

Nos partenaires

> Coordination régionale



UNION REGIONALE
PAYS DE LA LOIRE

> Coordination locale



LOIRE OCÉANE

*"Agir ensemble,
naturellement."*

> Rédacteurs



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ
LOIRE-ATLANTIQUE

Groupe
d'Étude
des Invertébrés
Armoricaïns



LOIRE OCÉANE

*"Agir ensemble,
naturellement."*

> Financeurs



> Collectif de contributeurs

Union Régionale des CPIE, Coordination régionale LPO, Conservatoire d'espaces naturels des Pays de la Loire, Groupe d'étude des invertébrés armoricains, Conservatoire Botanique National de Brest, Bretagne Vivante, CPIE Mayenne – Bas-Maine, CPIE Vallées de la Sarthe et du Loir, CPIE Sèvre et Bocage, CPIE Logne et Grand lieu, CPIE Pays de Nantes, CPIE Loire Océane, CPIE Loire Anjou, LPO 72, LPO 49, LPO 44, LPO 85 et Mayenne Nature Environnement.



PAYS DE BLAIN COMMUNAUTÉ